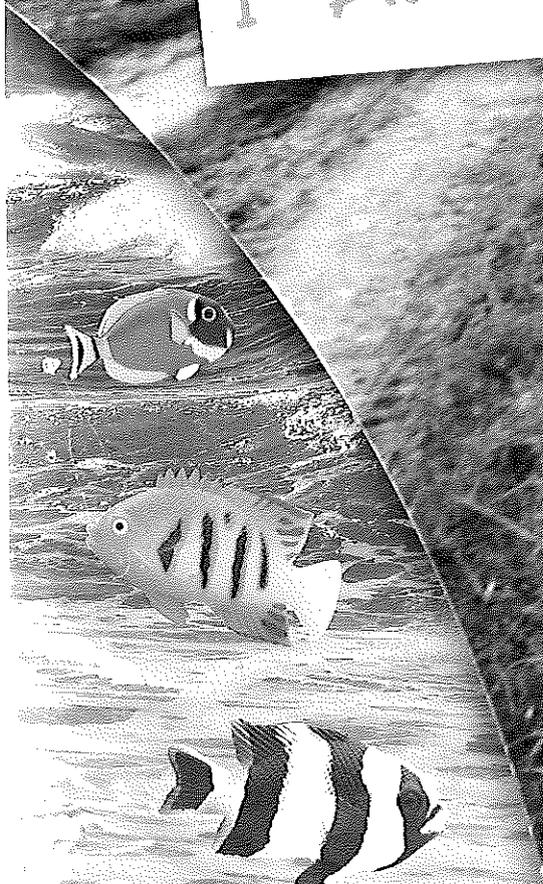


SAHURS



Le Journal

Dossier :
1^{er} Avril



Découvrez le
1^{er} pack 3 en 1
de la communication



❶ L'effet « couleurs » :

Les principes actifs de « L'imprimerie GABEL » (à base d'expérience et de hautes technologies) vous permettront de toujours faire excellente impression.

❷ L'effet « créatif » :

Avec le concentré créatif « NORD-OUEST Création », votre identité visuelle rajeunit, votre personnalité s'affirme et vos messages prennent de l'éclat.

❸ L'effet « communicatif » :

Grâce à l'agent exclusif « TRADE WINDS Communication » votre stratégie prend du tonus, votre image se raffermie et votre positionnement résiste à l'épreuve du temps.

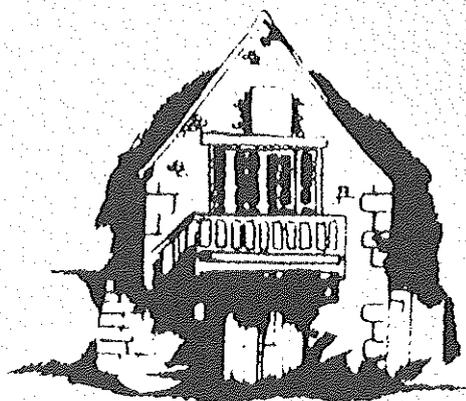

IMPRIMERIE GABEL
INDUSTRIE GRAPHIQUE
02 32 82 39 39


NORD OUEST
CREATION
02 32 82 39 37


TRADE WINDS
STRATEGIES
02 32 82 19 41

3 MÉTIERS, UNE SEULE ADRESSE

10, rue Marconi - ZI la Maine - 76150 Maromme



Degrémont Immobilier

Betty Degrémont

16, rue de Crosne - 76000 ROUEN

Tél. 02 35 07 28 88

Fax 02 35 07 28 80

La conception, la réalisation et l'impression de la page de couverture est gracieusement offerte
par l'Imprimerie GABEL - Z.I. de la Maine - 10, rue Marconi - 76150 MAROMME - Tél. 02 32 82 39 39 - E-mail : gabel@imprimerie-gabel.fr

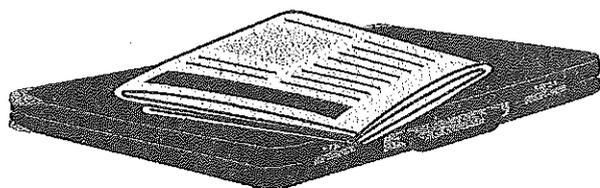
ÉDITORIAL

Comme toujours dans ce numéro de printemps la tradition est respectée, et vous vous dites sans doute ... "Pour une fois, ils annoncent la couleur...". Détrompez vous, ne vous réjouissez pas trop vite, vous ne trouverez dans le Dossier qu'un petit historique sur les origines et les traditions du 1er avril !! Ce n'est pas là qu'il faut chercher l'éventuelle "bêtise"... Ce serait trop simple !!

Tout ceci pour vous inviter à lire attentivement votre Journal... mais je sais que point n'est besoin de vous encourager, tant votre attachement à ce rendez-vous trimestriel est grand.

Pascale BERTIN

SOMMAIRE



Le mot du maire	page	2
Au Conseil Municipal	page	3
Etat civil	page	9
Dates à retenir	page	10
Tarifs municipaux	page	11
Qualité de vie-Nids de guêpes	page	12
Accueil-Ados 11/16 ans	page	13
Actions "jeunesse": bilan et perspectives	page	14
La Page	page	15
La rue de Bas au plus bas...	page	16
Agglo information déchets	page	18
APSRO - Information	page	19

Le dossier

Grandes marées-vacances scolaires	page	21
Info gendarmerie-Impôt s/ revenu	page	22
Information Préfecture	page	23
S.L.S. Judo et tennis	page	28
Les anciens combattants	page	30
Comité des fêtes	page	31
Initiatives jeunes	page	33
Berges de Seine : vigilance et mobilisation	page	35
Du côté de l'école	page	36
Du côté des papilles	page	41
Mots croisés	page	43
Infos utiles	page	44

Ont participé à la rédaction de ce numéro

Pascale BERTIN 02 35 32 45 49
Michel BOURDEAU
Jean-François CAPO CANELLAS
Denis COMONT
Marc DARRY
Gilles FEROLIARD
Didier LEGRAND
Francine MONNIER
Denis PLAQUEVENT
Lionel ROBILLARD

ainsi que les membres des associations et les nombreux habitués de la mise en forme finale du *Journal*.

Les articles doivent être parvenus à la rédaction avant le 10 juin 2006. Ils sont publiés sous l'entière responsabilité des auteurs et n'engagent en rien Sahurs le Journal.

Le numéro international normalisé, l'ISSN, est en cours d'attribution par l'ISSN France de la Bibliothèque Nationale de France.

LE MOT DU MAIRE

Chers amis,

Le printemps est arrivé, l'heure d'été également, mais la température a du mal à nous réchauffer et à démarrer la végétation. La floraison des forsythias commence seulement, mais la collecte des déchets verts a repris sa cadence hebdomadaire depuis le 14 mars.

ATTENTION, information de dernière heure : **à compter du mois d'avril, la collecte des déchets verts se fera le LUNDI** et non plus le mardi comme l'année dernière.

Le recensement de la population du village s'est déroulé dans de bonnes conditions de mi-janvier à mi-février. Les résultats officiels ne sont pas encore connus, mais le nombre de Sahuciens devrait se situer au niveau du recensement de 2004, soit 1310 environ.

Les travaux de sécurisation de la rue de Bas ont démarré comme prévu le 20 février. Les 15 premiers jours ont été perturbés par la neige et la pluie mais les délais sont respectés. Le chantier actuel bloque pour 3 semaines le carrefour du Fief Noble. Le plan de circulation de la phase 1 est affiché en mairie et dans les commerces du village. Celui des phases 2 et 3 le sera également au fur et à mesure de l'avancement des travaux qui doivent se terminer en mai.

Le début des travaux de raccordement du chemin du Gal au réseau collectif d'assainissement, programmé par la Communauté d'Agglomération Rouennaise, doit commencer mi-avril.

Pour l'accès à l'ADSL, les dernières informations de France Télécom sont les suivantes :

- la commutation est en place,
- les tests sont programmés en semaine 12,
- l'équipement ADSL est prévu en semaine 13 (27/31 mars),
- transfert des lignes du central du Val de la Haye au central de Sahurs, 1ère quinzaine d'avril,
- ADSL disponible vers le 15/20 avril

A partir de cette date, pour connaître son éligibilité, il faudra questionner le serveur en pianotant <http://www.degrouptest.com>

Vous allez bientôt recevoir la première facture d'eau de l'année 2006 accompagnée d'une lettre d'information de la Communauté de l'Agglomération Rouennaise annonçant une bonne nouvelle : la baisse de la facture de 8,6 à 10% suivant votre consommation annuelle.

Cordialement

Guy DA LAGE

AU CONSEIL MUNICIPAL

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité
COMMUNE DE SAHURS

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL En date du 10 janvier 2006

DATE DE LA CONVOCATION : 04.01.2006 CONSEILLERS EN EXERCICE : 15
DATE DE L’AFFICHAGE : 04.01.2006 CONSEILLERS PRESENTS : 14
CONSEILLER ABSENT REPRESENTE 1

L’an deux mille six, le 10 janvier, le Conseil Municipal, légalement convoqué à 20h30, s’est réuni sous la présidence de M. Guy DA LAGE, Maire.

- Etaient présents : Messieurs LEGRAND, BOURDEAU adjoints, Madame BERTIN, Messieurs BAZIRE, BEAUVAIS, BELLONET, LE COUSIN, HALLEY, LEGOIS, PASQUIS, PROUIN, SAILLY, SIMON conseillers
- Etais absent représenté : Monsieur J.F. CAPO CANELLAS
- Secrétaires de séance : Madame BAZIRE, Monsieur Pierre PASQUIS

Ordre du jour

Délibération travaux Rue de Bas
Délibération dépenses d’investissement
Approbation modification POS
Classement forêt de Roumare
Questions diverses

Monsieur le Maire demande au Conseil l’autorisation d’ajouter à l’ordre du jour une délibération concernant l’aménagement des accès aux commerces.

0. Approbation du procès verbal de la séance du 6 décembre 2005

Suite à la lecture du procès verbal :

Didier Sailly informe le conseil que certains habitants du puits Fouquet ont reçu un questionnaire de la Lyonnaise des Eaux concernant leur raccordement au réseau d’assainissement et que sans réponse de leur part, l’eau sera facturée au prix assaini. Il exprime son mécontentement car cette société est informée de l’impossibilité de raccordement du hameau du Puits Fouquet.

Jean-Paul Beauvais demande à Monsieur le Maire si une réponse a été adressée au PAR au sujet du stockage de granulats. Monsieur le Maire répond par l’affirmative.

Pierre Pasquis s’étonne que l’information concernant la maison médicale installée à Déville-les-Rouen ne soit pas parue dans le bulletin municipal – Les heures d’ouverture et le numéro de téléphone seront publiés dans le prochain bulletin. (Il est signalé que le numéro de téléphone est affiché au cabinet médical).

1. Délibération travaux Rue de Bas

Monsieur le Maire fait le point du dossier des travaux de la rue de Bas, rend compte de la réunion de la commission d’appel d’offre choisissant les entreprises retenues pour effectuer les travaux.

N° LOT	Nature des travaux- options comprises	ENTREPRISE	COUT HT €	COUT TTC €
1	VRD	SNTTP	232919.84€	278572.13€
2	Travaux horticoles	ISS espaces verts	5209.53€	6230.60€
	TOTAUX		238129.37€	284802.73€

Le Conseil, après en avoir délibéré, approuve ce choix, décide que la dépense de 284.802,73 € TTC sera réglée sur le crédit ouvert au budget 2006 et charge le maire de signer tous les documents nécessaires à l'exécution de ce marché.

Les travaux doivent démarrer fin février et se terminer aux environs de Pâques.

2. Délibération dépenses d'investissement

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2122.21 et L 2343.1 et 2.
Considérant la nécessité d'assurer le mandatement des dépenses engagées au cours des premiers mois de l'exercice en cours sans attendre le vote du budget du nouvel exercice,
Le Conseil Municipal entendu au cours du débat budgétaire organisé en application de la loi du 6 février 1992, après en avoir délibéré :

ADOpte, une mesure transitoire visant à **autoriser**, dans l'attente de l'adoption du budget 2006, Monsieur le Maire à mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des dépenses par chapitre inscrites au budget 2005, à savoir :

CHAPITRE	Libellé	Budget 2005 -y compris RAR	Autorisation de dépenses 2006
21	Immobilisations corporelles	855.000 €	213.750 €
23	Immobilisations en cours	40.000 €	10.000 €

3. Délibération demande de subvention / Aménagement des abords des commerces

Monsieur le Maire explique que vu les projets d'implantations de commerces (fleuriste et coiffeur), et les frais de réaménagement des abords des commerces existants, une aide peut être obtenue auprès du FISAC pour les aménagements urbains facilitant l'accès aux commerces sur un montant de 134.375€ HT de travaux.

Le Conseil, après en avoir délibéré, autorise le Maire à solliciter des subventions auprès du FISAC pour les travaux aux abords des commerces évalués à 134.375€ et à signer tous les documents liés à ces démarches.

4. Approbation modification POS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que l'enquête pour la modification du POS s'est déroulée du 24 octobre au 23 novembre 2005. Celle-ci avait pour but d'une part de transformer la zone UF (zone centrale) en zone UFa de manière à pouvoir favoriser l'installation de commerces et d'autre part de permettre l'extension autorisée des bâtiments agricoles dans la zone ND. Au sujet de cette zone, une remarque du Maire d'Hautôt-sur-seine a été notifiée par écrit au commissaire enquêteur.

Monsieur le Maire donne les conclusions du commissaire enquêteur et demande au conseil de se prononcer.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et suite à la remarque faite par Monsieur le Maire d'Hautôt sur-seine

APPROUVE à l'unanimité la modification du POS pour la zone UFa et
REFUSE dans l'état actuel la modification concernant la zone ND

5. Classement forêt de Roumare

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'une enquête publique concernant le classement de la forêt de Roumare a eu lieu en Mairie du 10 octobre au 8 novembre 2005.

Suite à l'avis favorable du commissaire enquêteur, le conseil municipal est appelé à se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, approuve le projet de classement en forêt de protection du massif de Roumare.

6. Questions diverses

Monsieur le Maire fait part :

- qu'il a reçu de nombreuses cartes de vœux, qu'il met à disposition du Conseil municipal
- des remerciements du personnel communal pour la prime accordée
- qu'une réunion de la commission des finances a eu lieu le 2 janvier faisant apparaître un résultat de fonctionnement positif supérieur à celui de l'an dernier
- qu'un recensement de la population de lièvres aura lieu sur notre commune du 3 au 22 janvier
- qu'il a reçu de la préfecture une circulaire concernant les risques naturels et technologiques et que Sahurs n'apparaît pas dans les communes concernées.
- Que suite à la délibération prise pour le soutien à Ingrid Betancourt, il a reçu divers courriers : de la Présidence de la République, de Laurent Fabius et du Président de l'association normande pour la libération d'Ingrid Bétancourt.

7. Tour de table

Pierre Pasquis informe qu'à l'occasion de la tournée effectuée avec Jean Simon pour la préparation du recensement, il a constaté des anomalies dans la numérotation des habitations et que de nombreux numéros sont manquants. Quant à la demande faite pour la suppression du mot résidence des adresses, l'Insee interrogée dit que ce mot ne peut être enlevé.

Jean-Paul Beauvais se fait l'interprète d'une habitante qui a vu son terrain devenir inconstructible lors de la révision du POS en 1996 et fait part du mécontentement de cette personne.

Jacky Le Cousin remercie Didier Sailly pour la fourniture et la pose d'un tapis sur l'estrade de la salle polyvalente.

Suite à la visite de la commission de sécurité, Monsieur le Maire demande qu'un rangement du grenier de cette salle soit organisé et programmé prochainement avec les membres des associations concernées.

Michel Bourdeau demande l'attitude à avoir lors de la distribution des colis de Noël quand les personnes concernées ne répondent pas.

Yves Bazire demande à Monsieur le Maire :

- si le dossier de subvention concernant la maison des jeunes a été déposé ?

Il lui est répondu que non, car le projet n'est pas finalisé.

- qu'une saignée soit faite Rue de Seine afin que les eaux pluviales puissent s'évacuer.

Et il reproche l'horaire trop rapproché des cérémonies de vœux entre Sahurs et Saint-Pierre-de-Manneville.

Patrice Halley s'étonne de ne pas avoir vu d'article et de photo dans la presse concernant les vœux.

Monsieur le Maire lui répond qu'aucun journaliste n'était présent et que l'année prochaine il faudra en faire la demande.

A ce sujet, Monsieur le Maire remercie tous les bénévoles qui ont œuvré pour la réussite de cette cérémonie des vœux.

Pascale Bertin fait part de sa satisfaction concernant les travaux d'aménagement de la route de la forêt. Elle trouve néanmoins que cette route n'est pas assez large pour une circulation aussi importante.

Didier Legrand répond au sujet de la route de la forêt que celle-ci ne sera jamais élargie. Des relevés de vitesse ont été de nouveau effectués faisant apparaître une diminution de la vitesse moyenne. D'autre part l'ONF signale une très nette baisse du nombre d'accidents constatés sur cet axe.

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
En date du 7 Février 2006

DATE DE LA CONVOCATION :	31.01.2006	CONSEILLERS EN EXERCICE	15
DATE DE L’AFFICHAGE :	31.01.2006	CONSEILLERS PRESENTS :	14
		CONSEILLER ABSENT	1

L’an deux mille six, le 7 Février, le Conseil Municipal, légalement convoqué à 20h30, s’est réuni sous la présidence de M. Gu DA LAGE, Maire.

- Etaient présents : Messieurs LEGRAND, CAPO CANELLAS, BOURDEAU adjoints, Madame BERTIN, Messieurs BAZIRE, BEAUVAIS, BELLONET, LE COUSIN, HALLEY, LEGOIS, PASQUIS, SAILLY, SIMON conseillers
- Etais absent : Monsieur PROUIN
- Secrétaires de séance : Madame BAZIRE, Monsieur CAPO CANELLAS

Ordre du jour

Délibération surveillance cantine
Délibération régularisation écriture
Commission d’appel d’offre
Orientations budgétaires
Questions diverses

0. Approbation du procès verbal de la séance du 10 janvier 2006

En l’absence d’observations le procès verbal est approuvé à l’unanimité.

1. Délibération surveillance cantine

Suite à la demande du personnel affecté à la cantine scolaire, il serait nécessaire d’assurer une meilleure surveillance pendant les repas.
Monsieur le Maire propose de créer un poste à cet effet pour une durée de 4h/semaine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à recruter une personne affectée à surveillance de la cantine pour 4H/semaine et à signer tous documents nécessaires à cette embauche.

2. Délibération régularisation écriture

Monsieur le Maire donne lecture d’un courrier du receveur municipal qui signale avoir constaté une anomalie d’imputation aux comptes 1332 et 1318 qu’il convient de rectifier.
Après vérification, monsieur le Maire propose de demander au receveur de régulariser les écritures de la fa suivante (écritures comptables s’équilibrant sans impact sur les résultats de l’exercice)

Débit au compte 1318 pour	117.070,48€
Crédit au compte 1328 pour	117.070,48€
Débit au compte 1332 pour	1.891,00€
Crédit au compte 1342 pour	1.891,00€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité des membres présents, accepte propositions de monsieur le Maire et demande au receveur municipal de procéder aux écritures régularisation.

3. Commission d'appel d'offre

Lors de la réunion du 12 mars 2002, la désignation des délégués titulaires et suppléants faisant partie de la commission d'appel d'offres avait été effectuée (délibération 12.2002)

Monsieur le Maire avait été nommé délégué titulaire. Etant président de cette commission, il y a donc lieu de désigner un nouveau délégué titulaire

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de procéder aux modifications suivantes de la commission d'appel d'offre :

Délégués titulaires : Madame BERTIN, Messieurs LEGRAND et BAZIRE

Délégués suppléants : Messieurs PASQUIS, SAILLY et LE COUSIN

4. Orientations budgétaires

Comme chaque année Jean François Capo Canellas, Adjoint aux finances, remet aux membres du conseil un document présentant les orientations budgétaires 2006 étudiées avec la commission des finances. Les principaux axes sont les suivants :

- une augmentation de 1% des trois taxes (taxe habitation, taxe sur le foncier bâti et non bâti) est adoptée.
- Affectation du résultat 2005 de l'ordre de 85% sur la section d'investissement et de 15% sur la section de fonctionnement 2006.
- Des investissements essentiellement tournés vers l'activité économique (ZA, aménagement des abords des commerces), vers la rénovation de notre réseau routier (travaux rue de bas) et la vie associative (maison des jeunes)

Des questions sont posées au sujet de l'avancement du dossier de l'achat des terrains pour la zone artisanale, et sur le devenir de la maison Collard – divers projets sont à l'étude.

- une possibilité d'emprunt de l'ordre de 200.000€ cette année.
- Une aide aux structures associatives (36.000€ de subventions aux associations prévues en 2006)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve :

- **Les orientations budgétaires présentées.**
- **Les subventions qui seront inscrites au budget 2006 à hauteur de 36.000€ pour les associations et 13.000€ pour le CCAS.**
- **Une augmentation de 1% de la taxe d'habitation, de la taxe foncière sur le bâti et le non bâti.**

Yves Bazire souligne la nécessité d'aider plus le comité des fêtes. Monsieur le Maire répond que la répartition des subventions sera étudiée dans le cadre du budget prévu (36.000€) mais qu'une aide supplémentaire devrait pouvoir être accordée cette année. Jean-François Capo Canellas Adjoint en charge des associations lui en a déjà fait la proposition.

5. Questions diverses

Monsieur le Maire fait part :

- qu'afin de réaliser les travaux d'assainissement à la poste il y a lieu de faire une convention de passage avec un riverain.

Le Conseil municipal autorise le Maire à rédiger et signer une convention de passage afin de pouvoir relier au réseau d'assainissement, la poste et le logement attenant.

de courriers reçus :

- Du syndicat Départemental d'Energie informant que suite à notre demande de desserte gazière sur la commune aucun opérateur n'a formulé une proposition de mise en place d'un réseau.
- Du maire de Val-de-la-Haye prévenant que le centre de loisirs de cette commune ne fonctionnerait pas pendant les vacances de février.
- De l'agglomération de Rouen donnant la date de distribution des sacs poubelles pour 2006 : 21 et 22 avril et 20 et 21 octobre.
- De l'Ambassade de Colombie remerciant de notre intervention pour le soutien et notre solidarité envers Ingrid Bétancourt et toutes les personnes détenues par les FARC.

6. Tour de table

Bernard Legois demande si les habitants qui ont illuminé leurs maisons au moment de Noël ont reçu des félicitations. Tout en approuvant l'esprit festif de cette action, il est répondu que c'est une démarche personnelle. Au sujet des illuminations de la commune, vu les problèmes rencontrés et le mauvais fonctionnement, Monsieur le Maire interroge le conseil afin d'envisager une autre solution – contrat de location avec une entreprise spécialisée ou rachat d'illuminations. Une étude sera faite à ce sujet.

Jean Simon signale l'environnement déplorable d'une entreprise de la zone artisanale auprès de laquelle il a d'ailleurs vu, le contenu d'un bidon brûler toute une journée. Il informe que des branches coupées chemin du Canada ont été laissées sur place et qu'il peut y avoir danger.

Jacky Le Cousin se fait l'interprète d'administrés qui déplorent qu'un chien ouvre les sacs poubelle route de la Forêt. Il demande s'il serait possible de faire nettoyer les poutres de la salle polyvalente. Ces travaux vont être réalisés. La location d'une nacelle ou d'un échafaudage sera à prévoir.

Michel Bourdeau fait part que la personne s'occupant de la déchetterie de Déville-les-Rouen lui a signalé que pour éviter les attentes, le lundi est un jour de faible fréquentation. Il demande aussi quand sera replacée la pancarte signalétique des commerces, enlevée suite à un accident au carrefour du Clos des Roses. Il lui est répondu qu'elle a été commandée.

Yves Bazire s'excuse de ne pouvoir être présent à la réunion de la commission de l'environnement le 15 février. Il demande si la subvention pour la maison des jeunes a été sollicitée auprès de la CAF. Il lui est répondu que le dossier n'est pas encore totalement bouclé et que la CAF attribuera ses subventions après l'été.

Pascale Bertin informe que l'ordinateur prévu pour le duplicopieur n'est pas assez puissant et qu'il faudrait acheter une unité centrale.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise l'achat d'une unité centrale d'ordinateur pour le bon fonctionnement du duplicopieur et demande que cette dépense soit inscrite en section d'investissement.

Elle questionne au sujet de l'avancement des travaux pour l'ADSL – Monsieur le Maire répond que des agents de France Télécom travaillent tous les jours au central téléphonique de Sahurs.

Enfin, elle informe avoir lu dans un journal récent qu'aucune suppression de classe n'était prévue dans nos 3 communes de Sahurs, Hautôt-sur-Seine et Saint Pierre à la rentrée 2006. Monsieur le Maire confirme la réalité de cette information.

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

Armand SANNIER
Pacôme BULLANT

le 9 janvier 2006
le 2 février 2006

DÉCÈS

Monsieur LE BRAS

le 13 décembre 2005

RAPPEL

Aux nouveaux habitants et à d'autres qui ne l'auraient pas encore fait, nous vous invitons passer à la mairie avec votre livret de famille afin de procéder à votre recensement dans notre commune et à votre inscription sur les listes électorales .

Nous vous rappelons que l' inscription des jeunes de 16 ans est obligatoire à la mairie dans le mois de l' anniversaire; c'est une démarche qui permet :

- ⇒ de vous inscrire aux examens et concours (brevet, bac, permis ...)
- ⇒ d'assister à la journée "citoyenne"
- ⇒ d'être inscrit automatiquement sur les listes électorales. Il est toutefois nécessaire de vérifier cet enregistrement auprès de la mairie.

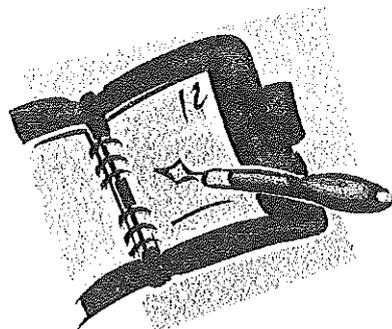
Nous vous demandons également de déclarer à la mairie les naissances qui se font hors mariage; en effet seules les autres nous sont systématiquement transmises.

La mairie est ouverte de 14 à 19 heures les lundi, mercredi et vendredi.

AVIS

A la demande des services municipaux, des postes, de la gendarmerie, des pompiers et des services sanitaires (ambulance, infirmières, médecins et SAMU) ainsi que des nombreux livreurs et prestataires de services, il est très important qu'en plus du numéro de votre domicile apparaissent vos nom et prénom sur le lieu de votre demeure; il est également nécessaire que votre boîte aux lettres soit suffisamment grande et surtout en bon état pour que votre courrier et autres avis ne soient pas détériorés.

DATES À RETENIR 2006



*Pour les communes de
HAUTOT SUR SEINE,
QUEVILLON, SAHURS,
SAINT-PIERRE-DE
MANNEVILLE*

DATE	MANIFESTATION	ORGANISATEUR	LIEU
AVRIL			
Samedi 8 Dimanche 9	Fête des plantes	Comité des fêtes	HAUTOT
?	Concours de pétanque	Foyer rural	ST PIERRE
MAI			
Dimanche 7	Foire à tout	Comité des fêtes	SAHURS
Lundi 8	Cérémonies Armistice	Anciens combattants	Sahurs, St Pierre, Hautot
Samedi 13	Kermesse	Ecole	SAHURS
Dimanche 14	Repas et loto	ASCQ	QUEVILLON
Dimanche 14	Sortie VTT	Foyer rural	St PIERRE
Vendredi 19	 Coinchée	Comité des fêtes	SAHURS
Samedi 20	Pétanque	SLS	SAHURS
20 au 27	Festival Globe Théâtre	Initiative jeunes	SAHURS
JUIN			
Samedi 3 Dimanche 4	Foire à tout	Comité des fêtes	HAUTOT
Mardi 13, dimanche 18 et vendredi 23	Retransmission matchs coupe du monde de football	 Initiatives jeunes	SAHURS
Samedi 24	Fête de la musique	Initiatives Jeunes Comité des fêtes	SAHURS
Dimanche 25 après-midi	Représentations ateliers théâtre enfants, ados et adultes	Initiatives jeunes	SAHURS
Dimanche 25	Entrecôte	Comité des fêtes	HAUTOT

RETENEZ CES DATES ET ALLEZ-Y !!!

QUALITÉ DE VIE

L'été est bientôt là et, comme chaque année à cette époque, les tondeuses et autres engins à moteur vrombissent de nouveau.

Nous vous rappelons qu'un arrêté municipal fixe les horaires durant lesquels l'utilisation de ces appareils est autorisée.

JOURS	HORAIRES
Du lundi au vendredi	8h00 - 20h00
Samedi	8h - 12h et 14h - 19h
Dimanche et jours fériés	10h00 - 12h00

Malheureusement, de nombreuses plaintes parviennent tous les ans en mairie pour faire constater leur non respect, particulièrement le week-end. Il faut avouer que le port d'un casque pour les oreilles ne favorise pas la convivialité des repas dans le jardin, ni le confort de la sieste à l'ombre... Autant une tolérance d'une dizaine de minutes peut être admise pour terminer un travail commencé dans les horaires autorisés, autant il est inadmissible d'entendre une tondeuse se mettre en marche à midi moins cinq ou à 16 h le dimanche. Ceci est valable aussi pour les divers engins de travaux bruyants.



Le respect des horaires participe à la qualité de notre environnement sonore qui est autant le votre que celui de vos voisins. Les impératifs de la vie à la campagne ne doivent pas faire oublier les règles les plus élémentaires de *CIVISME ET DE COURTOISIE*

NIDS DE GUÊPES et autres...



Nous vous rappelons que la commune assure **gratuitement** la destruction des nids de guêpes sur simple demande en mairie (tél : 02 35 32 46 03).

Le personnel communal étant équipé en matériel spécialisé, il est totalement inutile de s'adresser aux pompiers, d'autant plus que ceux-ci seraient dans l'obligation de facturer leur intervention.

Par ailleurs, les nids d'abeilles ne devant pas être détruits, nous vous conseillons de vous adresser à un apiculteur (M. Jacky BELLIOU à Grugny tél 06 15 43 00 69) ou de vous renseigner auprès du Monde merveilleux des abeilles à Mesnil sous Jumièges qui vous indiquera la marche à suivre (tél 02 35 91 36 76)

Accueil-Ados

- AVRIL - 11/16 ans

Les portes de l'Accueil-Ados s'ouvriront du lundi 17 au vendredi 21 avril 2006.

Pour que ces vacances riment avec plaisirs, rencontres mais également découvertes, l'équipe d'animation proposera tout au long de la semaine de multiples activités sportives, culturelles, manuelles et des sorties !

L'Accueil-Ados habilité auprès de la Direction de la Jeunesse et des Sports fonctionne selon les modalités suivantes :

Lieu	Salle	Polyvalente
Horaires	Du lundi au vendredi	de 10 H à 18 H 00
*Tarifs 2006	SALHUCIENS	HORSAINS
Inscription semaine complète	10,40 € / jour	12,60 € / jour
Inscription à la journée	11,45 € / jour	13,60 € / jour

**Aide Financière*

Une déduction de 25 % pourra être accordée aux familles habitant la commune et dont le quotient familial est inférieur à 550 €/mois/personne. Renseignements et études des demandes auprès du secrétariat municipal (joindre feuille d'imposition).

Date à retenir

Afin de vous présenter plus en détails, le fonctionnement et le programme d'activités, nous vous invitons à une réunion d'informations qui se déroulera le Mardi 11 avril à 18h30 au sein de la salle polyvalente municipale.

RENSEIGNEMENTS et INSCRIPTIONS

Auprès de François (animateur jeunesse) au 06.15.99.96.71

ou directement

au secrétariat municipal

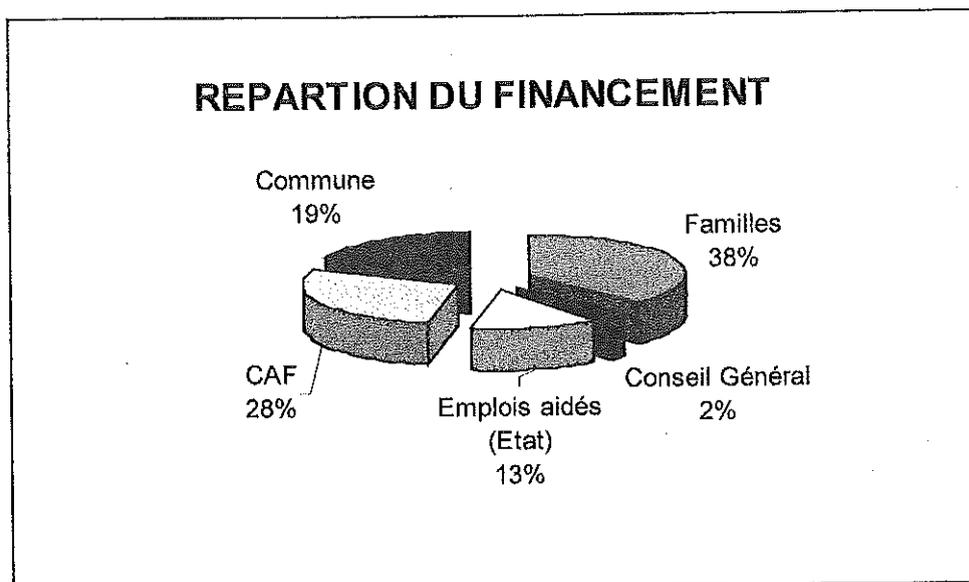
Le lundi, mercredi et vendredi de 14h à 19h

En juillet : 4 semaines d'activités dont plusieurs mini-séjours

ACTIONS « JEUNESSE » : BILAN ET PERSPECTIVES

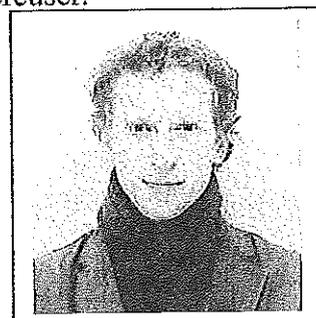
Voici bientôt 5 ans que les premières actions municipales tournées vers nos plus jeunes ont été lancées : Centre de loisirs sur les périodes de petites et grandes vacances, financement annuel de 2 BAFA, stages de secourisme, agrément « centre de loisirs » de la garderie scolaire, développement et soutien de l'activité associative tournée vers les jeunes etc...

Notre collectivité est soutenue dans sa démarche par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Rouen sans laquelle nous n'aurions pas pu mettre en place de tels développements. En effet sur un total annuel de dépenses de près de 82 000 € seuls 16 000 € restent à la charge de la commune.



Au terme de cinq ans, il convient d'opérer un premier bilan afin de capitaliser ce qui marche et étudier le cas échéant d'autres modes d'association et de participation des jeunes à notre vie collective. La place des parents dans ces dispositifs est également à creuser.

Pour ce faire, un stagiaire Paul CANCHON (en formation BPJEPS) va travailler aux côtés de notre animateur Jeunesse, François CHARASSIER. Paul va étudier au cours des 6 prochains mois sur l'impact de nos actions auprès des jeunes, les axes de progrès, les nouvelles actions à impulser etc... Vous serez ainsi conduits à le croiser au sein de la garderie municipale péri-scolaire, du CLSH ou dans le cadre des activités associatives sur le village.



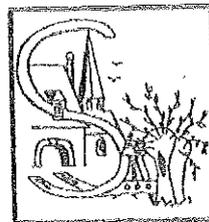
Paul Canchon

Ses travaux doivent permettre de consolider nos actions et de conforter notre projet de maison des jeunes qui est actuellement soumis aux différents financeurs dans ce domaine dont en premier lieu la CAF et le Conseil Général.

JFCC

SAHURS

LA
PAGE



Vous souhaitez vous exprimer ponctuellement dans **LE JOURNAL**.

LA PAGE est à vous.

Faites-nous parvenir vos articles au plus tard le dernier jour des mois de Mai, Août, Novembre ou Février à :

Mairie de Sahurs
SAHURS LE JOURNAL - LA PAGE
Place Maurice Alexandre
76113 SAHURS

Indiquez votre nom pour que l'article soit signé.

Souhaitant conserver le caractère informatif du Journal l'équipe de rédaction se réserve le choix et la période de publication des articles, ainsi que le droit de refuser tout sujet polémique.

La rue De Bas au plus bas

Vous l'avez sans doute remarqué, la rue de Bas vit des heures difficiles depuis début mars.

Tout chantier modifiant les éléments auxquels nous sommes habitués : les cheminements, le cadre de vie ... nous fait toujours un peu peur, même avec une connaissance totale des objectifs et des moyens utilisés.

Le mois de mars étant passé, vous allez voir les aménagements progressivement prendre forme et devenir votre référent visuel.

Deux entreprises réalisent les travaux :

- S.N.T.P.P. construit la voirie, les trottoirs et installe les réseaux.
- I.S.S. plante les abords de la rue.

Rétrospective et prévisions ...

En dernière semaine de février, la maisonnette et la clôture de la parcelle entre l'école et le magasin Coccimarket a été démolie.

Durant les 2 semaines suivantes, les réseaux qui traversaient cette parcelle ont été déplacés en préparant les raccordements EDF, téléphonie, eau potable pour le futur salon de coiffure.

Le réseau pluvial a également été mis en place avec quelques désagréments de coupures de circulation et de réduction de chaussée. Ce réseau conduira les eaux de pluie de rue directement vers les fossés en dessous du village, en réduisant les venues d'eau vers les riverains aux surfaces de trottoirs devant les entrées.

Depuis le 13 mars, l'entreprise S.N.T.P.P. pose les bordures et réalise le carrefour du Fief Noble.

Les surfaces pavées et béton doivent durcir et se renforcer durant au minimum 2 semaines, ceci explique la fermeture complète du carrefour jusqu'à la Poste.

A partir de la première semaine d'avril, l'entreprise réalisera les trottoirs depuis la Poste jusqu'à la boulangerie.

Le plateau pavé de la Poste sera également matérialisé dans les 15 premiers jours du mois.

Durant les 2 dernières semaines d'avril, la terrasse et le stationnement devant les commerces seront mis en œuvre. La période de congés scolaires sera mise à profit pour limiter les gênes.

Notre objectif est de terminer les travaux sur les trottoirs et les parkings pour la fin avril. Il restera pour la première semaine de mai, la mise en place du revêtement de chaussée et la pose des mobiliers et la signalisation.

Les travaux de plantation seront terminés pour la seconde moitié d'avril.

L'équipe communale remercie les riverains de leur compréhension. Elle remercie également les usagers réguliers de la rue qui doivent modifier leurs trajets.

D. C.

Aménagement de la rue de bas PLAN DE PHASAGE

PHASE 1

Finition des trottoirs 1^{ère} semaine d'Avril

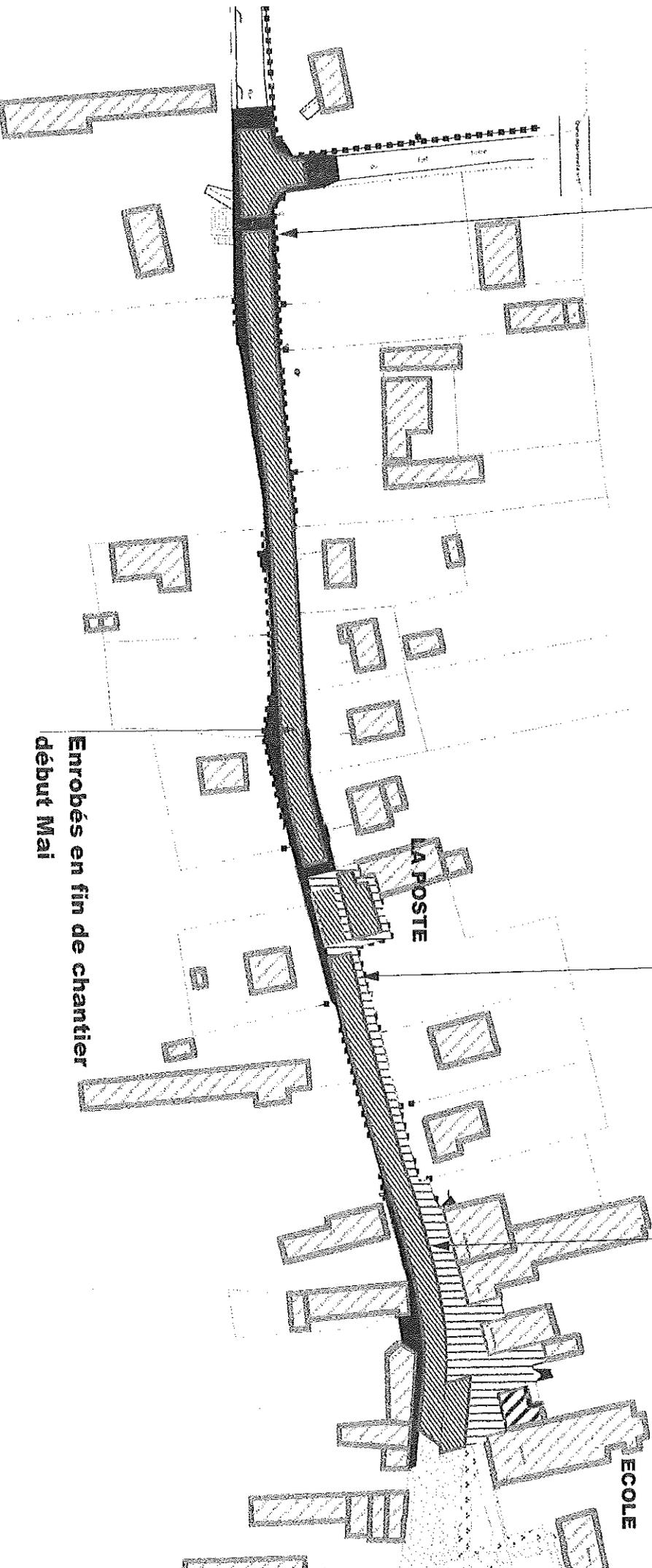
PHASE 2

Finition des trottoirs 1^{ère} semaine de Mai
Terrasse et abords des commerces
courant vacances scolaires

Enrobés en fin de chantier
début Mai

LA POSTE

ECOLE



AGGLO : INFORMATIONS DÉCHETS

COLLECTE

La collecte des déchets verts est de nouveau hebdomadaire le mardi depuis le 14 mars.

Les ordures ménagères (sacs noirs) et les déchets recyclables (sacs bleus) sont toujours ramassés le jeudi.

A NOTER : LE JEUDI DE L'ASCENSION (25 MAI) ÉTANT FÉRIÉ, LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES AURA LIEU LE SAMEDI 27 MAI (la collecte des déchets recyclables est supprimée)

Rappel : nous vous remercions de ne pas sortir les sacs trop à l'avance (surtout les sacs noirs) car ils sont souvent détériorés par les animaux et les déchets sont alors dispersés. En cas de départ en vacances, demandez à un voisin de sortir vos sacs.

DÉCHETTERIES

Les déchetteries de l'Agglo sont ouvertes aux particuliers sur présentation d'un justificatif de domicile (quittance EDF ...)

Déchetteries les plus proches :

Les déchetteries sont fermées tous les jours fériés (sauf celle de Rouen cf. dates)

Pour les autres déchetteries de l'Agglo, contactez le numéro vert 0 800 021 021

Déville lès Rouen* - Impasse Barbet - lundi*, mardi, mercredi et samedi 9h-12h et 14h-17h30 et jeudi 9h-11h45 - tél : 02 35 74 40 49

****profitez du lundi qui est un jour généralement assez "creux"***

Grand-Couronne - Allée Côte Mutel - lundi, mardi, mercredi et samedi 9h-12h et 14h-17h30 et vendredi 9h-11h45

Maromme - Côte de la Valette - du lundi au samedi 8h - 18 h

St Jean du Cardonnay et dimanche 9h - 18h

Rouen - Quai du Pré aux Loups - Ouverte 7j/7 de 8h à 19h (ouverture exceptionnelle lundi 8 mai et jeudi 25 mai)

Si vous ne pouvez pas vous déplacer, une collecte des encombrants a lieu sur rendez-vous en contactant le numéro vert 0 800 021 021

DISTRIBUTION DES SACS

Elle aura lieu à la mairie

VENDREDI 21 AVRIL DE 8H30 À 12H ET DE 14H À 18 H

ET SAMEDI 22 AVRIL DE 8H30 À 12H

A.P.S.R.O.

ASSOCIATION POUR LA PERMANENCE DES SOINS DE ROUEN OUEST

L'A.P.S.R.O. (Association pour la Permanence des Soins de Rouen Ouest) est une association voulue par le milieu médical pour la permanence des soins de ville.

Les médecins du secteur de Rouen Ouest (banlieue et campagne) se sont regroupés afin d'assurer au sein d'une "**maison médicale de garde**" des astreintes pour répondre aux urgences de médecine de ville.

L'accès du local mis à la disposition du groupement par la commune de

DÉVILLE AU 308 ROUTE DE DIEPPE (sur la ligne du TEOR) n'est possible qu'après appel au médecin régulateur du SAMU (Centre 15).

Les horaires sont les suivants :

- tous les soirs de 20 h à minuit,
- tous les samedis de 14 h à minuit
- les dimanches de 8 h à minuit

Les visites sont assurées par l'ARUM (Association Rouennaise d'Urgence Médicale) la nuit de 20 h à 8 h.

Un "médecin roulant" s'occupe du créneau samedi 14 h/20 h et dimanche 8 h/20 h.

Une participation symbolique aux frais d'eau, d'électricité et chauffage a été demandée aux communes concernées, demande approuvée par la **municipalité de Sahurs**.

INFORMATION

Nous vous informons de la présence sur notre commune de deux étudiantes de Master Patrimoine (gestion et aménagement du patrimoine naturel et culturel) de l'université de Rouen : Cécile LAVENU et Mélanie LUCE chargées par le service de la Culture, du Patrimoine et de la Jeunesse de la Communauté d'Agglomération Rouennaise de réaliser un fascicule concernant le patrimoine des communes d'Hautôt-sur-Seine, Sahurs, Saint-Pierre-de-Manneville et Val-de-la-Haye.

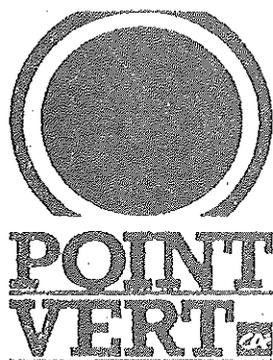


Elles circuleront dans le village afin de répertorier les éléments architecturaux notables et seront amenées à prendre des photos (de l'extérieur des propriétés). Merci d'avance de leur réserver un bon accueil pour toute demande éventuelle de renseignements.

Vivre avec passion
le développement de sa région
c'est une question de bon sens.



Le bon sens en action



ALIMENTATION GENERALE

COCCI MARKET

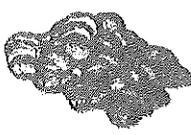
M & Mme Joël HEBERT
12 Rue de Bas 76113 SAHURS
Tél : 02 35 32 46 57

JENNIFER COIFFURE
DAME - HOMME - ENFANT
L'OREAL REVLON
ACCUEIL - SERVICE - QUALITE
Avec ou sans rendez-vous

8 Avenue du Pdt Allendé 76380 CANTELEU Tél.02.35.36.59.55
127,rue des Martyrs 76150 MAROMME Tél.02.35.74.19.08
Coiffure à domicile Tél 02.35.36.36.91

BOULANGERIE PATISSERIE ARTISANALE

Nicole et Bruno DEGROOT
Tél. 02 35 32 46 17
Rue de Bas - SAHURS

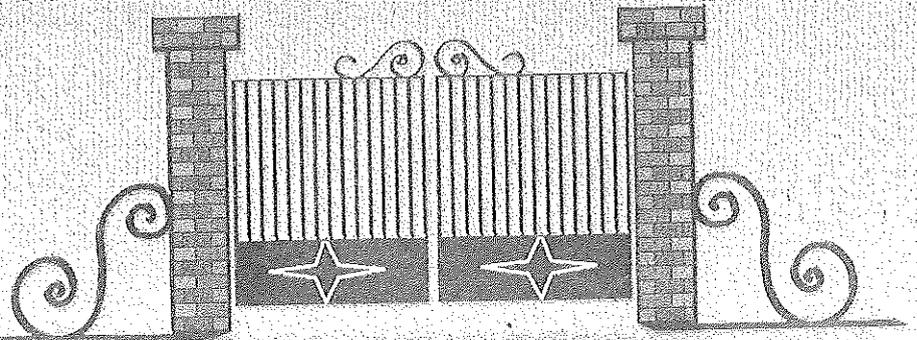
Pâtisseries : Traditionnelle (gênoise, mousse, crème au beurre, meringue...) Trois chocolats Bavaroises variées	Viennoiseries 	Pains Spéciaux : Baguette Tradition 6 céréales Solognot Pain complet Pain de seigle Campailou...
---	---	---

Horaires d'ouverture
de 7h à 13h et de 15h à 20h
du Mardi au Dimanche



SERRURERIE • METALLERIE

PROUIN



GARDES CORPS MÉTALLIQUES : ACIER/INOX/ALUMINIUM
MENUISERIE MÉTALLIQUE : MANNESMAN FORSTER
BARRIÈRES • AUTOMATISATION
FER FORGÉ

20, chemin du Gal • 76113 SAHURS • Tél. 02 35 32 46 64 • Fax 02 35 32 43 63



ANTIQUITES - BROCANTE
EBENISTERIE D'ART

la Grange aux Trouvailles

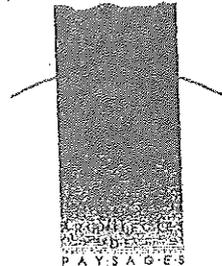
Ouvert le dimanche de 15h à 18h.

76113 HAUTOY-SUR-SEINE

Tél. 02 35 32 41 25

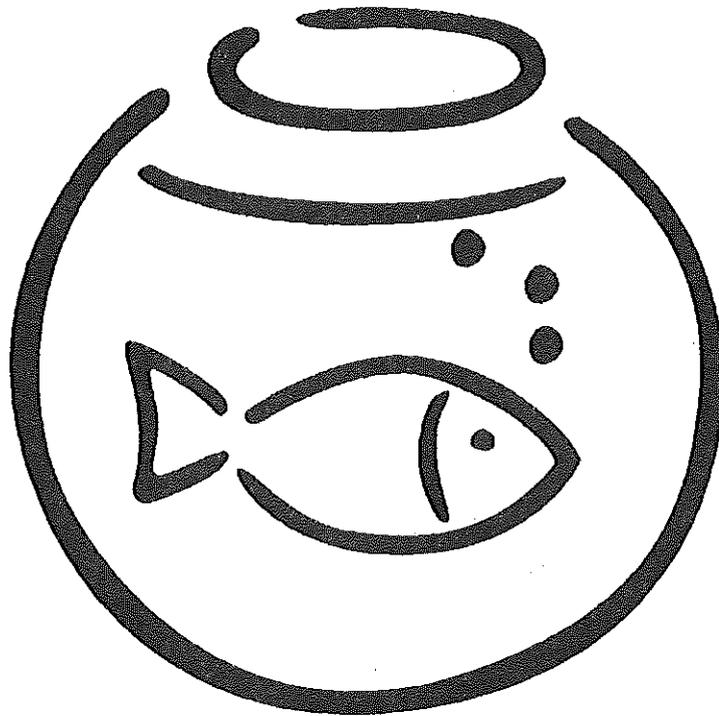
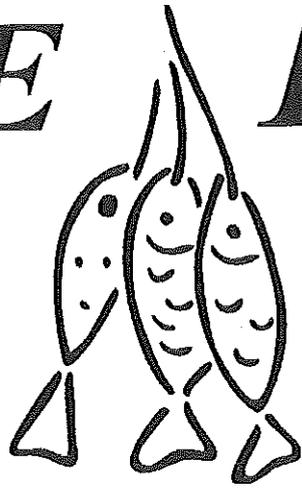
Portable : 06 14 01 20 88

ARC EN TERRE



9, rue de Seine
76113 Sahurs
tél. : 02 35 32 82 27

LE DOSSIER



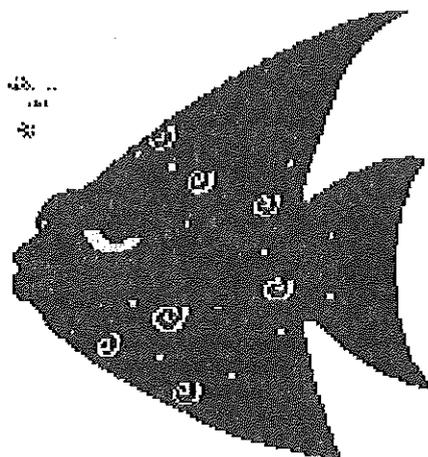
Le poisson d'avril, on en parle beaucoup mais on le connaît finalement bien peu. Cette espèce (appelée aussi *Piscavrilii zygotus*) dont on parle surtout pour son côté rigolo ne fut découverte que relativement récemment. Ses points communs avec les cloches sont qu'il pond aussi des oeufs, et qu'il prolifère à la même période de l'année (à quelques jours près) mais ce sont à-priori les seuls. Donc il pond des oeufs. Le changement d'heure alerte ces oeufs, qui éclosent quelques jours après. Le poisson naît, et, comme les éphémères, ne vit qu'une journée. C'est entre-autres pourquoi il n'a d'habitat que le dos des êtres qu'il rencontre, sur lequel il aime se reposer.



Ce poisson relativement fragile est malheureusement menacé de disparaître. Depuis quelques années la morosité joue son rôle implacable sur la disparition des espèces (les éléphants roses par exemple sont presque éteints, et pas qu'à cause de l'ablation de leurs défenses). De plus les tentatives de suppression de l'heure d'été ne jouent pas en sa faveur.

Il existe cependant un certain nombre de personnes qui font tout pour les défendre, consciemment ou pas, arborant fièrement dans leur dos le symbole de cette espèce désormais rare. Une telle tentative avait déjà été tentée pour la sauvegarde des grands mammifères marins (baleines, cachalots, ...), mais fut rapidement abandonnée pour des raisons pratiques que nous ignorons encore.

Si vous souhaitez vous joindre à notre action, vous aussi, portez-le !



Le 1^{er} Avril à travers le temps et l'espace

Les Grecs, dans l'Antiquité, fêtaient déjà le dieu du rire.

La "fête des farces" a une origine incertaine, mais on pense que cette fête a trouvé son fondement lors du changement de date du nouvel an...

Les poissons d'avril se "pêchent", en Belgique, en France, en Grande Bretagne, en Allemagne, au Portugal, aux États Unis, au Canada... Bref, un peu partout dans le monde.

En France jusqu'en 1564, sous le règne de Charles IX (1550-1574), l'année débutait le 25 mars ou le 1^{er} avril (jour de Pâques) où l'on avait coutume d'offrir un cadeau ("les étrennes") à ses proches.

Mais, cette année-là, le Roi Charles IX décida de modifier le calendrier. Par ordonnance (Édit de Roussillon, le 9 août 1564), le Roi institua le début de l'année le 1^{er} janvier.



Le 1^{er} janvier 1565, tout le monde se souhaita "bonne année", se fit des cadeaux, se donna des étrennes, tout comme à l'ancien jour de l'an vers le 1^{er} avril et ce jour-là, par habitude ou par opposition, on conserva cette habitude en offrant un petit cadeau symbolique...

Mais pourquoi offrir un "Poisson" d'avril et non pas un "éléphant d'avril" ou une "vache d'avril" ? Beaucoup plus difficile à découper pour y coller dans le dos !!!

Plusieurs versions s'affrontent et la nuit des temps n'apportera pas de réponse définitive à cette question.

Ainsi, quand arriva le 1^{er} avril, quelques petits farceurs eurent l'idée de se faire encore des cadeaux, puisque c'était à cette date qu'avant on s'en faisait. Mais, comme c'étaient des farceurs et que ce n'était plus le "vrai" début de l'année, les cadeaux furent de faux cadeaux, des cadeaux "pour de rire", sans valeur.

À partir de ce jour-là, raconte-t-on, chaque année au 1^{er} avril, tout le monde, grands et petits, prit

l'habitude de se faire des blagues et des farces.



Comme à cette période de l'année, au début du mois d'avril, la pêche est interdite en France, car c'est la période de frai des poissons (la période de reproduction), certains avaient eu comme idée de faire des farces aux pêcheurs en jetant des harengs, qui sont des poissons qui vivent dans l'eau salée, dans une rivière d'eau

douce. En faisant cela, ils devaient s'écrier : " Poisson d'avril ! ". Imaginez la surprise de ces pêcheurs. C'est ainsi qu'on a longtemps envoyé les moins dégourdis aller chercher la clé du champ de manœuvres, la graine d'échalas, la corde à virer le vent, un bâton à un seul bout, du baume d'acier ou un... poisson !

... Et la coutume du "poisson d'avril" est restée.

Certains racontent que le "poisson d'avril" serait devenu "poisson" parce qu'au début du mois d'Avril, la lune sort du signe zodiacal des Poissons

D'autres enfin supposent que, début avril correspondant à la fin du carême chez les chrétiens où on ne mange pas de viande mais plutôt du poisson, on continuait ainsi à offrir un "poisson d'avril" après le carême.



Quoiqu'il en soit, le 1^{er} avril reste un jour convivial et une plaisante excuse pour jouer des tours à ses meilleurs amis. Aujourd'hui, on ne met plus de harengs dans l'eau douce, mais on accroche, le plus discrètement possible, de petits poissons en papier dans le dos des personnes qui se promènent parfois toute la journée avec ce "poisson d'avril" qui fait bien rire les autres.

Mystifications, fausses convocations, missions farceuses, tout est bon ce jour-là pour piéger l'ami ou le quidam : "Poisson d'avril !"

Libre à chacun de préférer sa version... sans se faire accrocher comme un poisson à l'hameçon !

Le "poisson d'avril" du 1^{er} avril n'est pas uniquement français mais aussi européen sachant que ce n'est pas toujours le symbole du "poisson" mis en avant chez nos voisins européens : en Belgique et en Suisse ("Poisson d'Avril"), aux Pays-Bas, en Allemagne ("Aprilscherz"), en Angleterre (April Fool's Day) ou en Écosse ("Gowk ou Cuckoo").

Au Québec, environ vers 1749 on a commencé à fêter "Le Poisson d'Avril". La différence dans ce pays, on dit : "Courir le poisson d'Avril". On joue des tours mais en plus il faut se déplacer, marcher pour l'avoir couru. C'est sûr qu'on retrouve toujours des poissons différents à cette fête. Les médias aussi annoncent de fausses nouvelles et s'amusent en cette belle journée.

En Inde, le poisson d'avril se nomme la "fête d'Huli" mais c'est le 31 mars et on fait des blagues et des gags.

En Écosse c'est le "Gowk" ("dadaïs") ou "Cuckoo" ("cinglé") d'Avril et la fête dure 48 heures, le 2e jour se nomme "Tailay Day" et ça consiste à donner un cadeau au postérieur comme un panneau dans le dos où c'est écrit : "Donnez-moi un coup de pied au derrière".

En Belgique aussi, la tradition du poisson d'avril reste bien vivante.

"Les jeunes gens, dans les écoles, attachent un poisson en papier dans le dos de leurs camarades, de leurs parents, de leurs professeurs... La presse (Télévision, radio, journaux) diffuse ce jour-là des informations fausses mais crédibles. Parfois même, les hommes politiques sont complices. Entre amis, etc... on se fait aussi des blagues téléphoniques ou autres..."

En Amérique, mais aussi en Grande-Bretagne, on dit "April Fool's" ("le dupe d'avril" ou "l'idiot d'avril"), pas de poisson !

En Allemagne, on dit "April April" ou "Aprilscherz" ("*plaisanterie d'avril*") au moment de faire sa blague ou juste après pour faire comprendre que c'est juste une blague de 1er avril. "Les blagues du 1er avril existent en Allemagne depuis 1631, mais leur origine serait plus lointaine. Penchés sur le certificat de naissance du poisson d'avril, les experts ne dénombrent pas moins de 800 hypothèses. Tous les pays y trouvent leur compte".

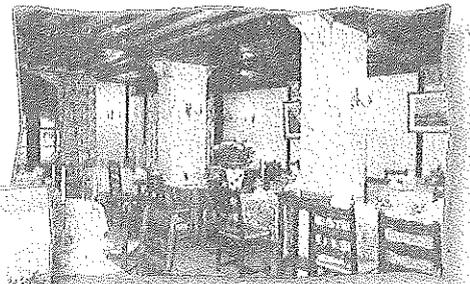
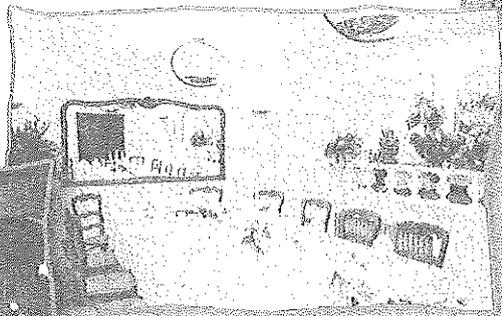




Auberge du Grand Turc

www.auberge-du-grand-turc.com

Hôtel du Centre
256, route de Dieppe
Déville-Lès-Rouen



Une salle et
un salon particulier
vous accueillent
pour vos cérémonies
tous budgets.

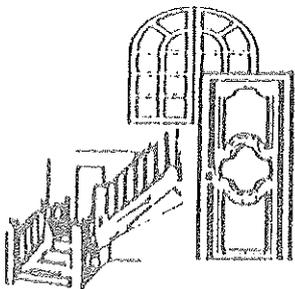
Pour vos réceptions, demandez
gratuitement notre livret spécial.
Réservation auprès de Sylvie au
Tél./Fax : **02 35 74 30 39**



VACANDARE s.a.r.l.

MENUISERIE BOIS & PVC - CHARPENTE

POMPES FUNÈBRES PRIVÉES



**ESCALIER
AMÉNAGEMENTS DE COMBLES
DOUBLE VITRAGE
POMPES FUNÈBRES**

**INHUMATIONS - CRÉMATIONS
MARBRERIE - PLAQUES - FLEURS
CONTRATS OBSÈQUES**

76113 Saint-Pierre de Manneville
Tél. : **02 35 32 08 18**
Fax : 02 35 34 23 67



68 Route du Havre
76000 ROUEN
Tél. : **02 35 15 94 84**



S.O.S JARDIN

ENTRETIEN - CREATION
ELAGAGE

Bertrand TARDIF

38 rue de Bas 76113 SAHURS
Tél : 02.32.11.06.94 - Mobile 06.64.25.51.08



MUTUELLES DU MANS ASSURANCES

Jean-Pierre BELLONET
Agent Général

BP. 6 - 67 Grande Rue
27380 CHARLEVAL
Tél. 02 32 49 01 75 - Fax. 02 32 49 23 02
E.mail : jean-pierre.bellonet@mna.fr



Eurorepar
GARAGE LEFEBVRE Daniel

Vente et réparation toutes marques
Neuf et occasion
Dépôt de gaz.

3, route de Sahurs
76113 ST PIERRE DE MANEVILLE

Tél: 02 35 32 07 23 / Fax: 02 35 32 25 49

ETS COTTARD

FILOUL / GAZOLE

QUINCAMPOIX TEL : 02 35 34 72 87
VAL DE LA HAYE TEL: 02 35 32 41 76

FORMULE RAPIDE 10.00 Euros

*Servie tous les midi du mardi au
vendredi de 12h00 à 13h30
Possibilité de déjeuner en 1/2
heure; Servi avec un verre de cidre.*

MENU 15.00 euros

Avec tous les jours des nouveaux plats

Possibilité d'accueillir des
groupes pour séminaire avec
restauration.

N'hésitez pas à vous renseigner.

Jours et horaires d'ouverture:
Du mardi au vendredi midi jusqu'à 13h30
et le samedi soir jusqu'à 20h30

RESTAURANT "LE CLOS DES ROSES"

1, rue du Haut
76113 SAHURS
02.35.34.10.15
FAX/ 02.35.34.08.28



NOUVEAU !!!

CARTE DE GRILLADES EXPRESS

*Avec garniture
Proposé toute la semaine
du mardi au vendredi midi*

5.00 Euros

CAFE DE ROUEN

BAR TABAC JOURNAUX
SALLE DE JEUX

14, rue de Bas 76113 SAHURS
Tél : 02 35 32 46 13

TAXI du VAL-de-la HAYE

“ Lionel ”

☎ 02 35 32 10 56

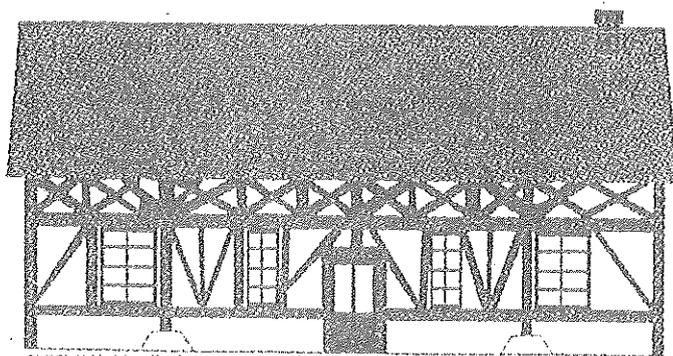
Conventionné Assurance Maladie

Transport Aéroport

MAÇONNERIE BOSCHERVILLAISE SARL

ENTREPRISE DE MAÇONNERIE
TERRASSEMENT - CARRELAGE - ISOLATION

Mr Jacky DEHAYS



10, chemin des Thuyas

76840 St Martin de Boscherville

 02.35.32.15.81 Fax : 02.35.34.31.95

DE NOMBREUX ANNONCEURS

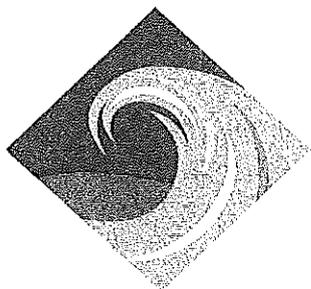
NOUS FONT CONFIANCE ET FONT VIVRE

SAHURS LE JOURNAL

ILS MÉRITENT QUE NOUS LES SOUTENIONS

GRANDES MARÉES 2006

L'Association Nationale des Coureurs de Grèves (A.N.C.G.) attire notre attention sur les forts coefficients de marées du prochain trimestre.



	Coefficients
1er avril	105
28 avril	105
27 mai	90
13 juin	82

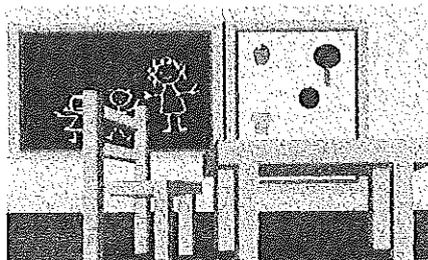
Pour les personnes demeurant dans des zones à risques, il est souhaitable d'éviter les absences prolongées de son domicile et d'être particulièrement vigilant au moment des plus forts coefficients, y compris dans les **3 jours avant et les 3 jours après ces dates.**

VACANCES SCOLAIRES

vacances scolaires

Printemps du samedi 15 avril après la classe au mardi 2 mai au matin

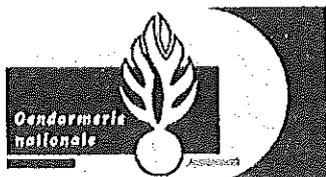
Fin d'année le mardi 4 juillet 2006



INFORMATION GENDARMERIE



Afin d'améliorer l'accueil des **personnes âgées éprouvant des difficultés à se déplacer** (soit à cause de problèmes physiques, soit par manque de moyen de locomotion), ainsi que des **personnes à mobilité réduite**, les militaires de la communauté de brigades de **DEVILLE LES ROUEN/CANTELEU** peuvent se déplacer à votre domicile afin de :



⇒ recueillir votre plainte ou votre audition dans le cadre d'une affaire judiciaire ou administrative,

⇒ recueillir auprès de vous les éléments nécessaires à la constitution d'un dossier administratif nécessitant l'intervention de la gendarmerie (par exemple, demande de détention d'arme)

Si vous êtes concerné par un des cas énumérés ci-dessus et si vous souhaitez que les gendarmes effectuent une démarche, vous pouvez les contacter au:

Brigade territoriale de proximité de CANTELEU - tél. : 02 35 36 79 56

IMPÔT SUR LE REVENU

DÉCLARATION EN MAI

Cette année, vous recevrez votre déclaration de revenus pré remplie. Certains revenus, connus de l'administration, seront déjà imprimés sur cette déclaration. Il s'agit des salaires, des retraites, des allocations de chômage et des indemnités journalières de maladie.

Pour cette raison, votre déclaration ne vous parviendra pas en février mais au début du mois de mai.

Il est donc inutile de vous rendre ou de téléphoner à votre service des impôts en février et mars.

INFORMATION PRÉFECTURE : Circulation des quads et engins motorisés

La Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt attire notre attention sur la recrudescence de la pratique des loisirs motorisés en forêt et dans les espaces naturels, et nous communique les principales dispositions réglementaires les concernant.

... Les forêts françaises accueillent chaque année 200 millions de visiteurs. La forêt est un lieu de détente et de loisirs incontournable, qui doit faire face à une demande toujours croissante de la part des usagers, aux intérêts très variés et quelquefois contradictoires : recherche d'un cadre naturel, de quiétude, d'aménagements d'accueil du public.

Or, dans tous les cas, l'accueil du public en forêt doit être respectueux du milieu naturel; il doit permettre :

- ◆ le maintien de la biodiversité et des grands équilibres naturels,
- ◆ le maintien de la quiétude du milieu, tant pour protéger la vie animale que pour satisfaire les aspirations au calme des promeneurs.

Or, la pratique des sports motorisés (quads, 4X4, moto-cross) en milieu naturel est toujours source de bruit, de dégradation des sols et des milieux, de perturbation de la faune sauvage, souvent de danger pour les autres usagers...

Ce sont ces raisons pour lesquelles la pratique des sports motorisés dans la nature est strictement encadrée au plan réglementaire.

Récemment, la recrudescence de telles pratiques en forêt a entraîné la citation de plusieurs affaires devant les tribunaux de la région. Ces procès ont montré la nécessité de réaliser une information aussi large que possible sur la réglementation en vigueur, afin de prévenir les adeptes de ces sports des sanctions encourues. ...

Ce sont donc ces dispositions que vous trouverez dans les pages suivantes.



MINISTRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE



Agence de Haute-Normandie
53 bis rue Maladrerie
76000 ROUEN

CIRCULATION DES VEHICULES A MOTEUR : récapitulatif

TYPE DE VOIE	ASPECT DE LA VOIE	SIGNALISATION PARTICULIERE	CIRCULATION DES VEHICULES A MOTEUR
Routes nationales, départementales, communales du domaine public routier	Carrossable, revêtu	Panneaux du code de la route.	OUI
Chemins ruraux et voies privées (dont routes forestières domaniales)	Carrossable par un véhicule de tourisme (revêtu, empierré ou carrossable)	Si aucun panneau d'interdiction ni barrière, ni piquet, ni autre dispositif...	OUI
Chemins ruraux et voies privées (dont routes forestières domaniales)	Carrossable par un véhicule de tourisme (revêtu, empierré ou carrossable)	Si présence de panneau d'interdiction et/ou barrière même ouverte ou autre dispositif.	INTERDITE
Chemins ruraux et voies privées (dont routes forestières domaniales)	Non carrossable par un véhicule de tourisme ordinaire	Pas de nécessité de panneau d'interdiction ni de barrière ni autre dispositif.	INTERDITE
Tous chemins, sentiers, layons, cloisonnements d'exploitation ou sylvicoles	Non carrossable par un véhicule de tourisme ordinaire	Pas de nécessité de panneau d'interdiction ni de barrière ni autre dispositif.	INTERDITE

Novembre 2005



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE



Agence de Haute-Normandie
53 bis rue Maladrerie
76000 ROUEN

Direction régionale et départementale
De l'Agriculture et de la Forêt
de la Haute-Normandie,
de la Seine-Maritime

Service de la forêt
et des Territoires

2, rue SAINT SEVER
76032 ROUEN CEDEX
Dossier suivi par : Nathalie
LAURENT et Michel BEAL
Tél. : 02.32.18.95.32,
Fax : 02.32.18.95.30.

Mél : nathalie.laurent@agriculture.gouv.fr

Réf. : NL/MCC

CIRCULATION DES VEHICULES A MOTEUR DANS LES ESPACES NATURELS

REGLEMENTATION EN VIGUEUR

Sources : Code forestier, Circulaire du Ministère de l'Ecologie et du Développement
Durable du 6 septembre 2005

I - PRINCIPES GENERAUX

Les quads sont des véhicules à moteur. A ce titre ils relèvent de la réglementation générale sur les véhicules à moteur (tout comme les automobiles dont 4x4, motos dont moto-cross, engins spéciaux à moteur), il n'existe pas de réglementation spécifique sur les quads.

Les règles relatives à cette circulation sont décrites dans le code de l'environnement (article L. 362-1) : il y est indiqué que la circulation des véhicules terrestres à moteur est interdite en dehors des voies ouvertes à la circulation.

II- DEFINITION DES VOIES OUVERTES A LA CIRCULATION

Certaines voies sont ouvertes de par leur statut : il en est ainsi des voies classées dans le domaine public routier de l'Etat, des départements, des communes.

Les autres voies ouvertes à la circulation sont les chemins ruraux et les voies privées ouvertes à la circulation publique.

La signalisation explicite « VOIE OUVERTE A LA CIRCULATION » ou à l'inverse « VOIE INTERDITE A LA CIRCULATION » n'est pas obligatoire en ce qui concerne les chemins ruraux et les voies privées.

Pour qu'un chemin soit présumé ouvert à la circulation, il doit être revêtu ou empierré ou présenter un aspect carrossable accessible à des véhicules de tourisme non spécialement adaptés au Tout Terrain.

Pour ce qui concerne les routes forestières en forêt domaniale la réglementation est particulière :

On précisera tout d'abord qu'une route forestière n'a pas de statut juridique : il s'agit soit d'un chemin rural (communal) soit d'un chemin d'exploitation (en règle général appartenant à l'Etat dans les forêts domaniales).

Ces voies sont ouvertes dès lors que deux conditions cumulatives sont réunies :

- la voie doit être carrossable par un véhicule de tourisme (si une voie est praticable par un quad ou 4x4 mais pas par un véhicule de tourisme la voie est réputée fermée même en l'absence de signalisation de fermeture, panneau ou barrière)
- et
- la voie n'est pas munie d'un panneau et/ou barrière interdisant la circulation même si la barrière est ouverte.

On notera que les chemins d'exploitation en forêt font partie **du domaine privé** (de l'Etat en forêt domaniale) et que par conséquent ils n'ont pas pour vocation la circulation publique mais bien l'exploitation d'un bien (en l'occurrence la forêt). L'ouverture à la circulation publique est un choix du gestionnaire qu'il peut prendre lorsqu'il considère que la circulation publique ne remet pas en cause la bonne gestion du bien. Mais en aucun cas la circulation sur ces voies ne relève d'une décision de la puissance publique dans un but de favoriser un service public.

La réglementation est sensiblement identique en ce qui concerne les forêts privées.

III – VOIES OU CHEMINS FERMES A LA CIRCULATION

- a) Voies ou chemins empierrés ou revêtus ou présentant un aspect carrossable accessible à des véhicules de tourisme non spécialement adaptés au Tout Terrain :

Dans ce cas et dans ce cas seulement, la fermeture de ces voies à la circulation doit être mentionnée explicitement par un panneau ou un dispositif de fermeture (barrière, plots, etc...)

- b) Voies ou chemins ne présentant pas un aspect manifestement carrossable.

Dans ce cas, la signalisation liée à l'interdiction de circuler n'est pas obligatoire. En effet, une jurisprudence constante admet que « la présence d'une signalisation ou de dispositifs de fermeture ne s'impose pas pour de simples layons ou sentiers non accessibles ou très difficilement circulables pour des véhicules non spécialement adaptés ». C'est ainsi que la Cour d'Appel de Chambéry a considéré que « On ne saurait en effet imposer au propriétaire du moindre sentier de matérialiser l'évidence par une interdiction formelle ».

De ces éléments de jurisprudence on peut en déduire que les voies suivantes **ne sont pas ouvertes à la circulation même en l'absence de signalisation** :

- ⊗ les sentiers simplement destinés à la randonnée pédestre,
- ⊗ les pistes équestres en terrain naturel spécialement aménagés
- ⊗ les pistes/circuits VTT
- ⊗ les tracés éphémères en forêt tels : les chemins de débardage ouverts et utilisés par les tracteurs pour la durée de l'exploitation d'une coupe de bois,
- ⊗ les emprises non boisées du fait de la présence d'ouvrages souterrains (canalisations, lignes électriques enterrées) ou ouvertes pour séparer des parcelles forestières ;
- ⊗ les bandes pare-feu créées dans les massifs forestiers,
- ⊗ les cloisonnements d'exploitation ou sylvicoles à l'intérieur des parcelles forestières,
- ⊗ les itinéraires clandestins qui, à force de passages répétés, créent au sol une piste alors que le propriétaire n'a jamais eu l'intention de créer un tel chemin à cet emplacement.

Sur la notion d'ouverture à la circulation publique, les juges exercent, en cas de litige leur pouvoir d'appréciation.

IV – DEROGATIONS A CES PRINCIPES

L'interdiction générale de circulation hors des routes et chemins ouverts à la circulation ne s'applique pas aux véhicules à moteur utilisés pour remplir une mission de service public (police, lutte contre les incendies...), aux véhicules utilisés à des fins professionnelles de recherche, d'exploitation ou d'entretien des espaces naturels, aux propriétaires ou leurs ayant-droit circulant dans des véhicules sur des terrains leur appartenant.

Les manifestations sportives motorisées en dehors des voies ouvertes à la circulation publique sont soumises à autorisation préfectorale préalable. Elles se déroulent soit sur des terrains homologués, soit sur des terrains temporaires autorisés à titre exceptionnel.

Dans tous les cas, l'accord exprès des propriétaires fonciers ou de leurs ayant-droits est requis préalablement au dépôt de la demande d'autorisation auprès de la Préfecture.

V – INFRACTIONS A CES DISPOSITIONS

5.1. - Agents habilités à rechercher et constater les infractions

Sont habilités à constater les infractions en matière de circulation des véhicules à moteur dans les espaces naturels :

- J les officiers et agents de police judiciaire (gendarmerie, police nationale),
- J les ingénieurs et agents assermentés de l'Office National des Forêts,
- J les ingénieurs, techniciens et agents assermentés de l'Etat chargés des forêts (D.D.A.F.)
- J les gardes champêtres
- J les fonctionnaires et agents assermentés pour constater les infractions relatives à la protection de la faune et de la flore (art. L 415-1 du Code de l'Environnement)
- J les agents assermentés de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, du Conseil Supérieur de la Pêche et des Parcs Nationaux.

5.2. - Infractions et Sanctions pénales

a) Dans les bois et forêts

Application de l'article R 331-3 du Code Forestier

- J Circulation sur les routes et chemins fermés à la circulation publique : contravention de 4° classe soit **750 euros au plus**.
- J Circulation hors des routes et chemins : contravention de 5° classe, soit **1.500 euros au plus**.

b) Dans les espaces naturels en général

Application de l'article R 362-1 du Code de l'Environnement.

Toutes les infractions sont passibles de l'amende prévue pour les contraventions de la 5° classe, soit **1.500 euros au plus**

5.3. – Personnes poursuivies

En cas d'infraction à la législation, c'est le conducteur, responsable de son véhicule, qui sera verbalisé ou poursuivi.

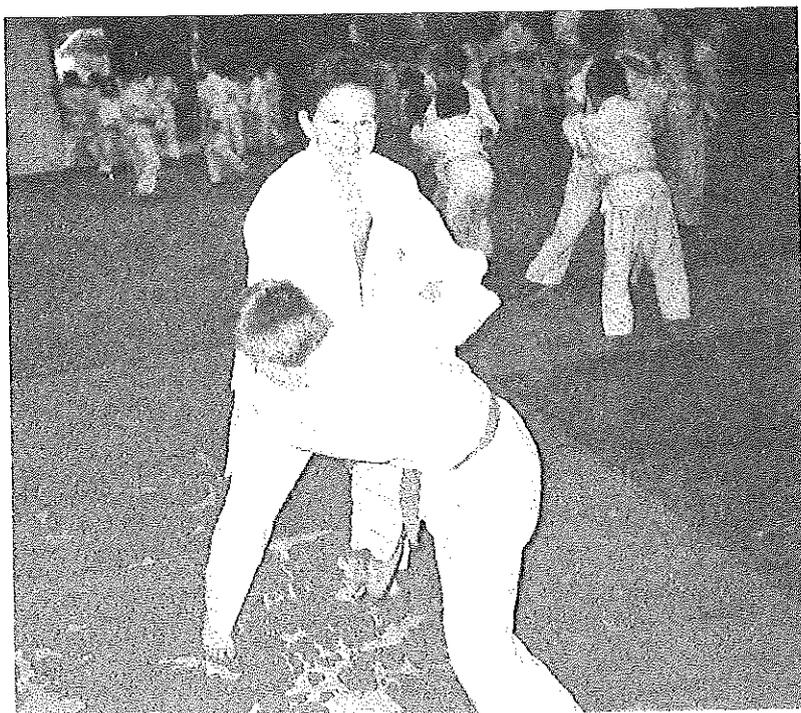
Cependant, un loueur de quads ou de motos, ou un responsable d'association ayant fourni des instructions pour l'utilisation de ces engins en dehors des voies ouvertes à la circulation pourra être poursuivi et condamné du chef de complicité (Cour d'Appel de CAEN, 7 septembre 2004 – n° 03.85 465).

S.L.S. JUDO

Pour la 7ème année consécutive, le traditionnel stage de judo a eu lieu pendant les vacances de Noël, le 28 décembre dernier.

Nous avons, comme d'habitude, reçu les jeunes du club de EU pour une journée bien remplie de judo, de jeux et d'échange autour des repas pris en commun. Cette année, ils étaient encore plus nombreux, une soixante au total de jeunes judokas toujours très motivés.

L'invitation lancée par EU en retour est déjà dans les tablettes : le voyage se fera le 20 avril prochain.



TENNIS - LA DYNAMIQUE SE POURSUIT

Depuis plus de trois ans, l'activité tennis sur Sahurs a retrouvé de la vigueur. Nous comptons toujours plus de 80 inscrits dont une cinquantaine d'enfants (répartis sur six heures le jeudi et vendredi). Cette bonne tenue des effectifs nous permet d'avoir une activité qui s'équilibre presque au plan financier et donc autorise des investissements réguliers dans du matériel pédagogique. Malheureusement, nos infrastructures (essentiellement la salle polyvalente pour les cours) ne nous permettent pas de répondre à l'ensemble des demandes des Sahuciens sur cette activité. Le manque de créneau horaire nous limite dans l'accueil des enfants : il nous a fallu cette année en refuser quelques uns pour garantir des conditions d'enseignement correctes. Par ailleurs, la dimension de la salle, inférieure à celle d'un terrain normal, ne donne pas la possibilité d'ouvrir des créneaux d'enseignement aux grands adolescents et adultes, qu'on voit donc souvent abandonner cette activité ou s'orienter vers d'autres clubs.

S'il n'est pas envisageable à court terme d'envisager des structures couvertes adaptées, les responsables de l'activité tennis n'entendent pas baisser les bras. Au printemps, deux opérations sont donc proposées pour les adolescents et adultes, organisées avec le soutien du FNDS (Fonds national pour le développement du sport).

- Après-midi animation adolescents

Tout comme nous avons renouvelé en septembre l'après-midi découverte à l'école du tennis (avec trois classes de l'école maternelle et primaire), nous organiserons au printemps un après-midi d'animation tennis pour les adolescents avec un professeur diplômé. La date de cette manifestation sera communiquée personnellement en temps et heure à l'ensemble des adolescents concernés.

- Cours adultes-adolescents.

Comme les années précédentes, SLS met en place une session de plusieurs formation adultes-grands ados (4 personnes par terrain) qui débutera après les vacances de Pâques. Une réunion d'information est organisée le jeudi 12 avril à 20H30 (au petit foyer) pour fixer les modalités d'organisation de ces cours qui seront assurés par Grégory Hébert. (Dates des cours – prix – formation des groupes – heure et durée des cours d'1 H ou 1H30). **Il est impératif de connaître à cette date les personnes intéressées par les cours pour parvenir à mettre en place la formation.**

COURS ADULTES TENNIS

REUNION le jeudi 13 avril

20H30

Petit Foyer

Pour l'accès seul au terrain :

Les cotisations d'accès au terrain seront dues au 1^{er} mai (sauf pour les enfants suivant des cours).

Accès au court extérieur : adultes 33 € (dont 17,5 € pour la licence)
Enfant : 21 € (dont 11 € pour la licence).

Inscriptions et renseignements :

Cécile Capo Canellas, présidente Section tennis, tél. : 02 35 32 65 39.

LES ANCIENS COMBATTANTS

Le samedi 21 janvier 2006, les membres de la section intercommunale de St Pierre de Manneville - Hautot sur Seine et Sahurs se sont réunis pour leur **Assemblée Générale** dans le petit foyer de la salle polyvalente Roger Pasquis à Sahurs.

En ouvrant la séance, le président Guy DA LAGE remercia l'ensemble des présents pour leur assiduité (nous étions 33; il excusa ensuite une dizaine de membres retenus pour des causes diverses.

Il fit observer une minute de silence à la mémoire des membres de la section décédés en 2005, Maurice SIMON le 22 avril, Rémy et Monique HOYE le 4 juin et Madame Solange LECOUTEUX le 14 juillet.

Après le paiement des cotisations, Michel BOURDEAU, secrétaire, retraça les principales activités de la section en 2005 : vente de 480 calendriers, le 10 janvier galette des rois, le 5 février Assemblée Générale de la section, le 17 avril participation de 4 adhérents au Congrès Départemental à Malaunay, le 30 avril voyage pour 66 personnes au Mémorial de Caen, les manifestations aux monuments aux Morts dans les trois communes les 8 mai, 11 novembre et 5 décembre avec remises de décorations, le banquet du 11 novembre pour 115 personnes, et la distribution de colis pour les adhérents de plus de 75 ans et à nos camarades malades ainsi que pour les veuves adhérentes de la section.

Puis, Jacques MOREL, trésorier, donna le compte rendu financier de l'année 2005 insistant une nouvelle fois sur la vente des calendriers, principale ressource de la section, ce qui nous permet de faire de l'action sociale dans les 3 communes, en donnant à Noël et en fin d'année scolaire des dons aux écoles, ainsi qu'une participation aux banquets des personnes âgées, toujours dans les 3 communes.

Ces deux rapports furent approuvés à l'unanimité par l'ensemble des présents.

Pour la réélection au Conseil d'Administration, le tiers sortant, MM. Gédéon BARREAU, Gérard CLEPOINT, Jacques MOREL et Michel BOURDEAU a été réélu. Sur proposition du président, Mme Christiane CALLAIS fut élue au Conseil d'Administration comme représentante des veuves de la section.

Le président DA LAGE nous parla ensuite du prochain voyage qui cette année nous emmènera à Verdun pour 2 jours, les samedi et dimanche 29 et 30 avril prochain pour commémorer le 90^{ème} anniversaire de la bataille de Verdun de février 1916.

Il nous dit ensuite que les conditions d'attribution de la carte du combattant ayant été améliorées pour les soldats de Tunisie et du Maroc, l'ONAC (Office National des Anciens Combattants) est surchargé par un nombre important de demandes surtout avec l'arrivée des jeunes de 65 ans. L'année dernière, 1120 dossiers ont été acceptés et plus de 3000 demandes de retraite accordées. Constatant qu'il y a encore beaucoup d'anciens soldats qui ignorent leur droit à la retraite du combattant, il demande à tous ceux qui ont été **appelés, rappelés ou maintenus en Afrique du Nord entre le 1^{er} juillet 1952 et le 2^e juillet 1962** de venir nous voir afin de déterminer avec eux leurs droits et de les aider pour en faire la demande.

Il déplora que le budget 2006 des Anciens Combattants ne soit pas revalorisé, selon les demandes qui avaient été faites par nos représentants nationaux.

Le congrès départemental aura lieu cette année à Bolbec les 22 et 23 avril prochain. Pour y participer, il demande des volontaires pour représenter la section.

Après le jeu des questions-réponses, l'assemblée générale 2006 s'est terminée par le verre de l'amitié en présence de plusieurs épouses venues rejoindre leurs maris.

Le secrétaire
Michel Bourdeau

COMITÉ DES FÊTES

Le comité des fêtes de Sahurs organise sa traditionnelle

FOIRE À TOUT

le dimanche 7 mai 2006

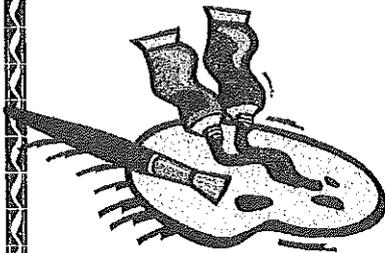
*Réservez dès maintenant votre emplacement auprès de :
Marie Thérèse Leprince au 02 35 32 41 02, Jacky Le Cousin au 02 35 32 45 22
ou Denise Bazire au 02 35 32 47 72*

**Venez nombreux profiter des bonnes affaires
et découvrir les exposants !**

L'ÂGE D'OR

L'association l'Âge d'Or

exposera les travaux de l'atelier peinture



à l'occasion de la FOIRE À TOUT

le dimanche 7 mai

dans la salle polyvalente

COMITÉ DES FÊTES



Cette année, le thème retenu pour la fête patronale 2006 est « les années de l'entre deux guerres. »

Afin d'introduire ce thème et pour commémorer le 90^{ème} anniversaire de la bataille de VERDUN, il a été choisi de présenter une scène de la première guerre mondiale.



Le comité des fêtes, cette année, va encore aller plus loin dans la mise en scène pour vous faire revivre ce moment de notre histoire. Pour cela, l'installation des premiers décors doit commencer prochainement. Ainsi dans un premier temps il y aura le traçage des premières tranchées. Elles seront creusées rue du bas au mois de mars. (L'opportunité des travaux de voirie va permettre de creuser les tranchées qui seront recouvertes temporairement jusqu'à la fête.)

Dans le but de mettre en place cette première scène et de la faire le plus réel possible, le comité a besoin de bénévoles costumés pour jouer les « poilus » dans les tranchées. (Les costumes seront prêtés par le comité.)

Les personnes intéressées devront se rendre le samedi 1^{er} avril à 11h place de la mairie pour matérialiser leur place dans les tranchées afin de pouvoir les retrouver en août.

Nous comptons sur votre participation.

Merci d'avance.

Pour plus de renseignement, vous pouvez contacter JFCC : 02 35 32 65 39.

INITIATIVES JEUNES

Réservez vos dates ! Entre le stage de formation AFPS, le festival « Globe Théâtre », la fête de la musique sans oublier la coupe du monde de Football, l'association INITIATIVES JEUNES annonce une fin d'année riche et festive.

Formation aux gestes de premiers secours A partir de 12 ans

Cette formation animée par un pompier professionnel te permettra d'obtenir l'Attestation de Formation aux Premiers Secours (AFPS).

Durant 2 jours de formation dynamique, tu pourras découvrir puis acquérir les connaissances essentielles pour secourir un blessé efficacement dans différentes situations.

Cette formation se déroulera selon les modalités suivantes :

- Toutes personnes âgées de 12 ans et plus
- Le Jeudi 27 et vendredi 28 avril, de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30
 - Salle polyvalente de Sahurs
 - 25 € de frais d'inscription / pers
 - 12 places disponibles
- Inscription au plus tard le mardi 18 avril au 06.15.99.96.71

Festival "Globe théâtre" Du 20 au 28 mai 2006

Il y a un an nous recevions sur la commune une jeune troupe hongroise dans la cadre du festival « Globe Théâtre ». Cette manifestation culturelle avait connu un très large succès en accueillant près de 200 spectateurs. La réussite de celle-ci nous permet de vous annoncer son retour du samedi 20 au dimanche 28 mai 2006.

Tout au long de cette semaine, de multiples représentations de théâtre amateur et professionnel seront organisées sur les communes de Canteleu, Rouen, Darnétal sans oublier Sahurs : Le MERCREDI 24 MAI à 20h30 au sein de la salle polyvalente.

De plus, la qualité et l'intérêt de ce festival résident dans la diversité des spectacles proposés puisque de nombreuses nationalités seront représentées dont la BULGARIE, l'UKRAINE, la HONGRIE, le CAMEROUN et la BELGIQUE.

Accueillir un festivalier... !

Aussi, pour que ce festival puisse connaître une nouvelle fois un large succès, nous vous proposons d'accueillir un festivalier. Pour reprendre les termes des familles ayant participé à l'opération l'année précédente, c'est une expérience « conviviale », « enrichissante » et qui se « réalise très simplement ». En effet, les comédiens seront principalement présents en soirée et les transports seront pris en charge par la troupe elle-même.

Alors n'hésitez plus, on compte sur vous !

Renseignements au 06.15.99.96.71

Coupe du monde de FOOTBALL 2006

ENEZ VIBRER POUR CE GRAND EVENEMENT SPORTIF

Les passionnés de Foot vont être servis puisque l'association diffusera sur GRAND ECRAN dans la salle polyvalente municipale, les matchs de l'équipe de France.

Programme des diffusions

Mardi 13 juin : France - SUISSE à 17H30

Dimanche 18 juin : France - COREE à 20H30

Vendredi 23 juin : France - TOGO à 20h30

Les autres rendez-vous à ne manquer !

Samedi 24 juin dès 19 H : *Fête de la musique / Barbecue
(programmation en cours)*

Dimanche 25 juin :

Après-midi théâtre, les ateliers enfants, ados et adultes nous présenteront successivement les travaux réalisés tout au long de l'année.

BERGES DE SEINE : VIGILANCE ET MOBILISATION

Aujourd'hui, le Port Autonome de Rouen (P.A.R) s'apprête à étendre encore ses activités vers l'aval du fleuve, en zone jusqu'à présent non construite, avec l'implantation, sur la commune de Moulineaux, à proximité immédiate du village touristique de La Bouille et face au quartier St-Maur de Sahurs, d'un poste de déchargement de granulats, activité polluante (poussière) et bruyante. Nous vous avons présenté ce projet dans « SAHURS Le Journal » de décembre 2005.

Devant ce projet d'implantation d'un poste de déchargement de granulats, une association a été constituée depuis quelques mois. Elle comporte déjà près de 200 membres.

Les premières actions :

- Réunions publiques dans les 3 villages
- Information par tracts dans les boîtes aux lettres des 3 villages
- Envois de communiqués de presse (2 articles de parus à ce jour)
- Courriers à toutes les autorités politiques et administratives demandant à être consultés très rapidement avant toute décision concernant l'aménagement par le Port Autonome de la zone située entre le terminal conteneurs et le village de La Bouille
- Etudes techniques et juridiques en cours afin d'utiliser toutes les voies de recours possibles

L'Association fait observer que :

- sur la rive droite du fleuve, on a encore une boucle de Seine intacte, exceptionnellement préservée, avec, en son centre la forêt de Roumare, véritable « poumon vert de Rouen », et, en bordure de Seine, un habitat dispersé le long des zones humides désormais classées ZPS, ZNIEFF et natura 2000,
- d'autres sites, tels que d'anciens sites industriels dans des espaces moins sauvegardés et protégés, doivent pouvoir accueillir ce type d'activités en limitant les nuisances.

Deux combats sont menés : contre le projet de granulats de la Société CEMEX mais également, contre le projet de déclassement par le PAR du site visé, de manière à maintenir à terme une zone tampon avec les installations portuaires.

Si vous ne l'avez pas encore fait, rejoignez l'association en renvoyant le bulletin d'adhésion ci-dessous.

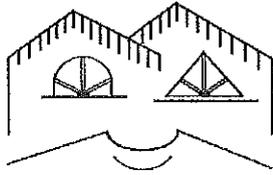
FACE AU PORT ET AUX SERVICES DE L'ETAT NOUS DEVONS MONTRER LA MOBILISATION DES HABITANTS

Renseignements : T. 06 17 93 17 88 – 06 86 89 39 15

Association de Défense des Berges de Seine de SAHURS, LA BOUILLE et MOULINEAUX	Association de Défense des Berges de Seine de SAHURS, LA BOUILLE et MOULINEAUX
Montant annuel 5 €	Montant annuel 5 €
Date :	Date :
Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
Adresse :	Adresse :
Code postal :	Code postal :
téléphone :	téléphone :
Ville :	Ville :
E-mail :	E-mail :

Bulletins d'adhésion à retourner à l'association : 26, rue de Seine – 76113 SAHURS

Bulletins d'adhésion à retourner à l'association : 26, rue de Seine – 76113 SAHURS



76113 SAHURS

☎ 02 35 34 66 32

Fax: 02 35 32 50 01

ecole-frankino.sahurs@wanadoo.fr

INSCRIPTIONS RENTRÉE SCOLAIRE Septembre 2006

M. ROBILLARD, directeur de l'école, recevra les inscriptions des nouveaux élèves du

LUNDI 3 AVRIL au VENDREDI 14 AVRIL 2006



Au moment de l'inscription, vous voudrez bien vous munir :

- du **formulaire d'inscription** remis en mairie.
- d'une **fiche familiale** d'état civil ou de votre **livret de famille**.
- d'un **certificat de vaccination** portant le détail des vaccinations reçues ou du **livret de santé**.
- d'un **certificat de votre médecin de famille** indiquant que l'enfant est apte à la vie en communauté (pour les enfants entrant en maternelle).
- du **certificat de radiation** si l'enfant est déjà scolarisé.
- d'une **copie** de l'extrait précisant la garde de l'enfant si parents séparés ou divorcés.

Merci de prendre rendez-vous par téléphone au **02.35.34.66.32** auprès du Directeur L. ROBILLARD.

Les enfants nés en 2004 seront inscrits sur liste d'attente jusqu'à la connaissance exacte des effectifs de rentrée.

DU CÔTÉ DE L'ÉCOLE ...

À quelques jours du printemps, l'année scolaire est bien entamée, le Projet d'École bien installé. Les activités, les échanges sont multiples et variées, il en est de même pour les projets de classes. Les articles qui vont suivre vous donneront un aperçu de la variété des travaux conduits en classe et de leur ouverture sur le monde extérieur.

Une fois n'est pas coutume, alors aux Petits et Moyens d'Isabelle Mennesson l'honneur d'ouvrir le ban.

Texte élaboré collectivement le 10 mars 2006.

"Aujourd'hui, c'est la journée du noir et du blanc.



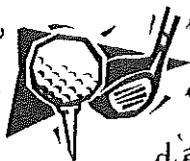
On est venu en noir et blanc.

On a ramené: un "Batman" et un tee-shirt blanc, une cape, une vache et un chien noir, une bouteille de lait, une bouteille de parfum, une peluche en vache, un chapeau de Zorro,



un lapin blanc, un chat noir, un zèbre, un "Gros-minet",

un bébé blanc et un bébé noir, un sac, un tee et une balle de golf, une panthère noire, un mouton, un jeu d'échec, un shampoing et un



pinceau de maquillage, une cravate...

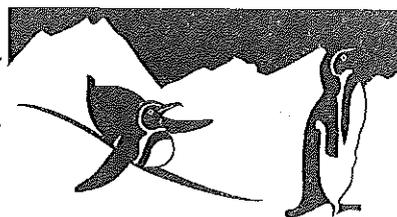


On a goûté avec du fromage blanc avec du sucre parce que c'est blanc et noir.

On est allé dans la salle de jeux. On a regardé des images en noir et blanc avec des traits, des points, des boucles (diapositives).

Dans l'histoire, ils se bagarraient, le lapin, l'ours et le chat. Après, ils sont mélangés. Ils avaient tous des traits, des points et des boucles.

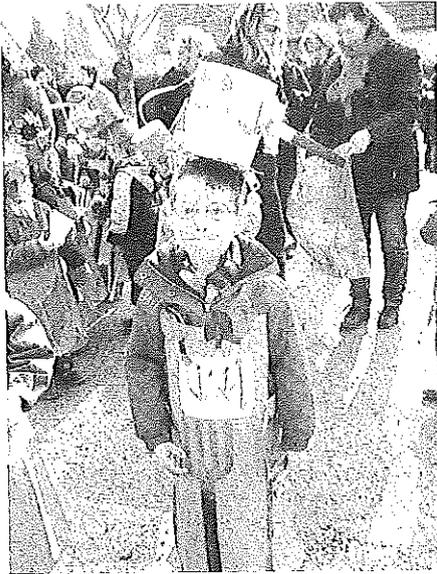
On a fait le même travail. On a mis des points avec des feutres noirs et aussi des traits et aussi des boucles".



Cette année, c'est aux élèves de Moyens-Grands et CP de CATHERINE DÉCELIER et ÉLISE DARRY que revient la rude tâche de raconter leur carnaval.

Un carnaval 2006, placé sous le signe du froid. En effet malgré un beau soleil printanier, l'hiver n'avait pas dit son dernier mot et c'est un vent glacial qui a soufflé tout le temps du défilé. Le soleil était là, les degrés n'y étaient pas.

Mais il en fallait beaucoup plus pour décourager enfants, parents et amis de venir faire la fête, admirer les costumes, participer à la bataille de confettis et partager le traditionnel Saucisses-Frites organisé par le Comité de Parents d'Élèves. Un GRAND MERCI à tous !



Pour le Carnaval, dans notre classe de Moyens-Grands, les garçons se sont costumés en jardiniers avec un tallier outils et un chapeau en forme d'arrosoir pour faire semblant d'arroser les filles qui étaient en fleurs.

Avant de partir nous promener dans les rues, nous nous sommes maquillés. Les parents nous attendaient devant la porte de la classe.



Un tracteur nous a guidé dans la rue, on a fait de la musique avec des instruments: des maracas et des clochettes. On a lancé des confettis. Au retour dans la classe, on a eu un sachet de bonbons pour fêter l'arrivée du printemps.

Puis on a mangé des frites et des saucisses dans la cour avec nos parents et on a joué avec les copains.

On attendait ce jour là depuis longtemps et on était contents de notre journée.

Ma mère a accroché mon costume de jardinier dans son magasin de fleurs (Enzo).



Le carnaval de l'école

On a fabriqué des déguisements:

les filles étaient en papillon, les garçons étaient en bourdon.

Le samedi 18 mars, on a mis nos déguisements et on s'est maquillé. On est sorti de la classe et les parents nous ont pris en photos quand on attendait les petits escargots d'Isabelle.



On a défilé dans la rue de Bas de Lahurs, les parents nous ont suivis, on a lancé des confettis. C'était bien. Après, on a mangé des saucisses frites
Les Grands de la classe d'Élise



Festival culturel de l'Agglomération Rouennaise:

Depuis l'année dernière, les classes primaires assistent aux manifestations, spectacles, animations et concerts proposés par l'AGGLO DE ROUEN dans le cadre des TRANSEUROPEENNES. La classe de CE2-CM1 de SOPHIE GUILBAUD vous fait le compte-rendu du concert auquel les enfants de Cycle 3 ont assisté.

Jeudi 23 mars, nous sommes partis de l'école à 9 heures pour nous rendre à pied à Saint Pierre de Manneville écouter un concert de Jazz contemporain.

Lorsque nous sommes arrivés, vers 10 heures, les élèves de St Pierre étaient déjà installés.

On attendait plus que nous pour commencer!

C'était un groupe allemand Gee Meit Thane ce qui signifie: thé à la crème. Il y avait six musiciens: un batteur, un guitariste, un bassiste, un saxophoniste, un trompettiste et

un joueur de synthé.

Les morceaux joués étaient expliqués et commentés par un présentateur français. C'était très bon, chaque musicien a fait un solo, celui du batteur était le plus long. À 11 heures, nous sommes repartis courageusement pour arriver vers 12h15 à l'école. Le thé à la crème était très bon et nous aimerions avoir l'occasion de refaire une sortie comme celle-là.



Le Tour du Monde des CE1:

Depuis la rentrée de septembre, la classe de CE1 de Lionel Robillard a entrepris un tour du monde par personnes interposées. Ils ont déjà parcourus quatre continents, découverts six pays: la Mongolie, la Chine, le Viêt Nam, la Nouvelle-Zélande, l'île de Paques et la Bolivie. Maintenant ils ont hâte d'être au jeudi 6 avril, ils vous expliquent tout de suite pourquoi ...

Le tour du Monde de Marc et Nathalie

Depuis le mois de septembre, nous faisons un tour du monde en compagnie de Marc et Nathalie. Ce sont des amis de M. Robillard qui passent une année à parcourir le monde.

Ils sont partis de France en juillet 2005. Ils ont visités plusieurs pays d'Europe de l'Est, la Russie et nous les avons retrouvés en septembre en Mongolie.

Nous leur écrivons grâce à Internet et ils nous répondent soit par courrier électronique sur Internet soit par courrier normal avec la poste.

Ils nous ont envoyé un Cédérom de photos et un drapeau de Mongolie. Un colis de Chine avec un alphabet chinois, un billet, un livre sur les fruits et les légumes, des tickets de musées, de la cité interdite et de la muraille de Chine.

Du Viêt Nam nous avons reçu deux enveloppes avec des séries de cartes postales.

De Nouvelle-Zélande, Marc et Nathalie nous ont posté des cartes et des photos des paysages.

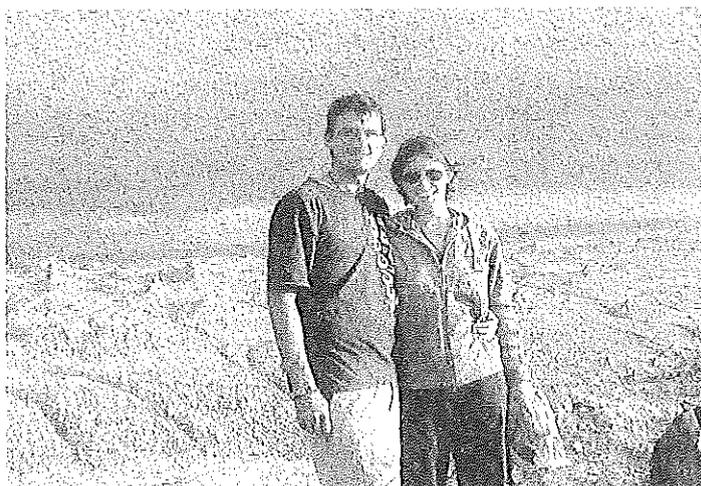
Dernièrement nous avons reçu une carte postale de l'île de Pâques puis un paquet de Bolivie.

De notre côté nous les remercions par Internet, nous leur posons des questions sur les pays, les gens, la nature et nous envoyons des photos de l'école.

En classe nous avons notre cahier du tour du monde et nous réalisons des panneaux sur les pays traversés.

Nous allons bientôt rencontrer Marc et Nathalie car ils rentrent quelques jours en France avant de repartir à Madagascar. Nous préparons une fête pour le jeudi 6 avril.

Mais de tout cela, nous vous en reparlerons...



DU CÔTÉ DES PAPILLES

Pour 8/10 personnes

Préparation: 45 minutes

Cuisson: 2 heures

Ingrédients:

1 épaule d'agneau, désossée de 1,2 kg à 1,5 kg

4 c. à soupe de jus de citron

250 g d'épinards

125 g de champignons, hachés fin

2 grosses gousses d'ail hachées fin

50 g de noix décortiquées hachées fin

75 g de fromage râpé gros

500 g de pâte feuilletée

1 œuf battu

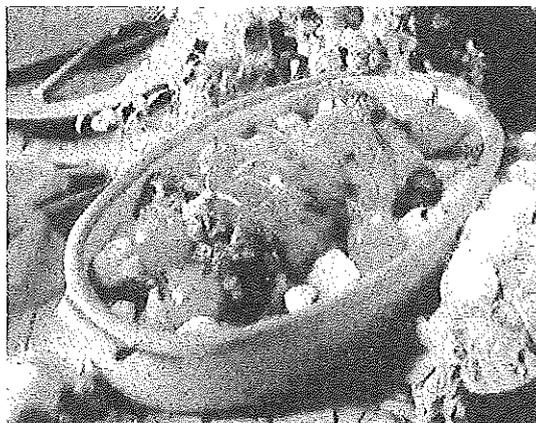
Sel et poivre gris

Pour la sauce

3 c. à soupe de cognac

30 cl de crème fraîche

Sel et poivre gris



Épaule d'agneau farcie en croûte

1. Mettre la viande à plat et l'arroser de jus de citron. Pour préparer la farce, placez les feuilles d'épinards dans le bol d'un robot et hachez-les finement. Mettez-les dans une jatte et ajoutez les champignons, l'ail, les noix et le fromage râpé. Salez et poivrez, puis mélangez avec une cuillère en bois.
2. Étalez la farce sur la viande, en remplissant bien les poches éventuelles. Roulez l'épaule afin d'enfermer la farce en la tassant avec les doigts, afin qu'elle ne sorte pas du rôti ainsi reformé. Fixez le tout avec de la ficelle en essayant d'obtenir une forme aussi régulière que possible et placez l'épaule dans un plat. Frottez toute la surface avec du sel.
3. Faites cuire la viande au four à 180°C, Th.4 pendant 1 h à 1h30 en l'arrosant régulièrement et en surveillant la cuisson. Retirez la viande du four et laissez-la refroidir dans le plat. Lorsque la viande est complètement froide, retirez la graisse solidifiée et réservez le jus de cuisson dans un bol au réfrigérateur.
4. Sur un plan de travail légèrement fariné, étalez la pâte en une grande abaisse pour envelopper le rôti. Rabattez la pâte sur l'épaule et humectez les bords, afin de bien les sceller. Conservez les chutes pour réaliser des motifs.
5. Placez le rôti, le joint vers le bas, dans un plat beurré. Étalez les chutes de pâte et confectionnez des formes puis les fixer avec de l'eau. Percez 2 trous dans la pâte, afin que la vapeur s'échappe. Réfrigérez la viande en croûte pendant au moins 30 mn avant de la faire cuire.
6. Badigeonnez la pâte avec l'œuf battu et faites cuire au four à 200°C Th. 6, pendant 30 mn environ, jusqu'à ce que l'extérieur soit bien doré. Laissez le rôti dans le four éteint, porte entrouverte, pendant que vous préparez la sauce.
7. Portez le jus de cuisson réservé à ébullition dans une casserole avec le cognac et la crème et laissez bouillir pendant 1 ou 2 mn. Salez et poivrez et versez la sauce dans une saucière. Réservez au chaud pendant que vous découpez la viande en tranches.



Pour 6/8 personnes

Préparation: 30 minutes

Cuisson: 1 h30

Ingrédients: 4 gros blancs d'œufs

1 pincée de sel

175 g de sucre en poudre

1 c. à café d'extrait de vanille

1 c. à café de vinaigre

25 g de maïzena

25 g de noisettes, grillées et hachées

Pour la garniture

75 g de chocolat à cuire

1 c. à soupe d'eau

4 gros jaunes d'œufs

8 cl de lait

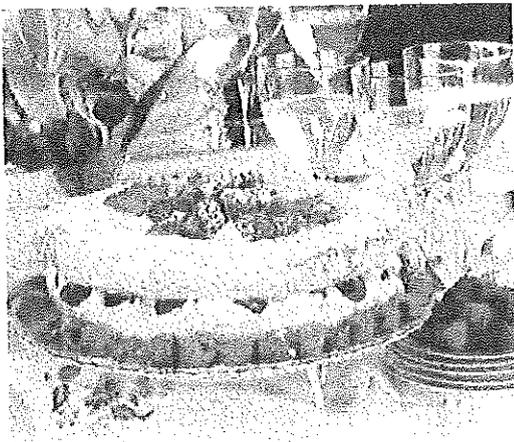
2 c. à soupe de sucre en poudre

400 g de framboises

15 cl de crème fraîche

Cacao en poudre

Sucre en poudre

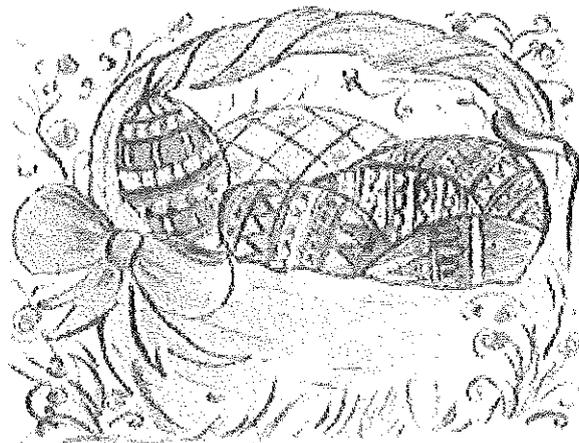


Gâteau meringué aux framboises et chocolat

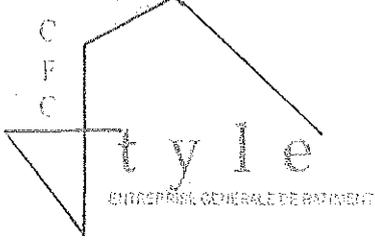
1. Tapissez le fond de 2 moules à manqué de 18 cm de diamètre avec des ronds de papier sulfurisé coupés à la taille du moule. Battez les blancs en neige avec le sel puis incorporez progressivement la moitié du sucre. Ajoutez le reste du sucre, l'extrait de vanille, le vinaigre, la maïzena et les noisettes hachées, à l'aide d'une grande cuillère en métal. Répartissez la préparation dans les 2 moules et faites cuire au four à 140°C, Th 1, pendant environ 1h30, jusqu'à ce que le centre soit bien ferme au toucher. Disposez un linge sur une grille et démoulez les meringues. Retirez le papier sulfurisé.

2. Pendant que les meringues cuisent, préparez la garniture. Mettez le chocolat dans une casserole avec l'eau et faites fondre à feu très doux. Remuez jusqu'à ce que la préparation soit bien lisse puis réservez. Mettez les jaunes d'œufs, le lait et le sucre dans une jatte au bain-marie. Remuez jusqu'à ce que la préparation ait épaissi. Ajoutez le chocolat fondu, puis transvasez le mélange dans une jatte pour qu'il refroidisse.

3. Lorsque la garniture et les meringues sont complètement froides, disposez une meringue sur un plat de service et étalez une épaisseur de chocolat. Recouvrez-la de framboises, conservez-en quelques-unes pour décorer. Fouettez la crème et étalez-la sur les framboises, puis recouvrez le tout avec la deuxième meringue. Réfrigérez jusqu'au moment de servir. Tamisez un peu de cacao.



COMPAGNIE FRANÇAISE DE CONSTRUCTION



ENTREPRISE GENERALE DE BATIMENT

SARL CFC - STYLE

N° SIRET 412 617 003 00014 / 452A

Philippe SLAVE

22 avenue Georges Bizet 76380 Canteleu
tél - fax : 02 35 08 08 11 - Portable : 06 60 19 84 88



GARAGE DU BAC

Pascal LEPREVOST
Agent Renault

Vend voitures neuves et occasion
Réparation toutes marques

7, route de Rouen 76530 LA BOUILLE
Tél 02 35 18 01 49 Fax 02 35 67 13 41



Pour tous diagnostics
devis, dépannages
ou autres services
Composez le 02 35 34 07 99

ARTISAN PLOMBIER CHAUFFAGISTE

INSTALLATION - DÉPANNAGE
CLIMATISATION - ENTRETIEN

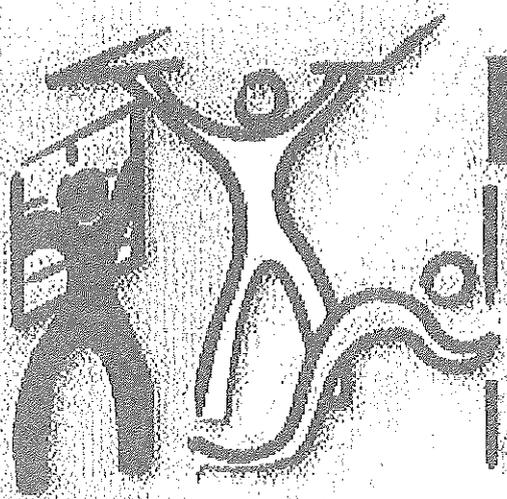
41 Rue des Frères Duret - 76380 VAL DE LA HAYE
Tél/Fax : 02 35 34 07 99 - 06 61 77 72 41 - E-mail: smlp33@yahoo.fr

Merci à nos annonceurs

Ils nous aident à réaliser Le JOURNAL

Aidez-les

En leur réservant votre clientèle



ERIC MÉNARD
Artisan

Electricité

Pose de menuiseries

Doublages Cloisons

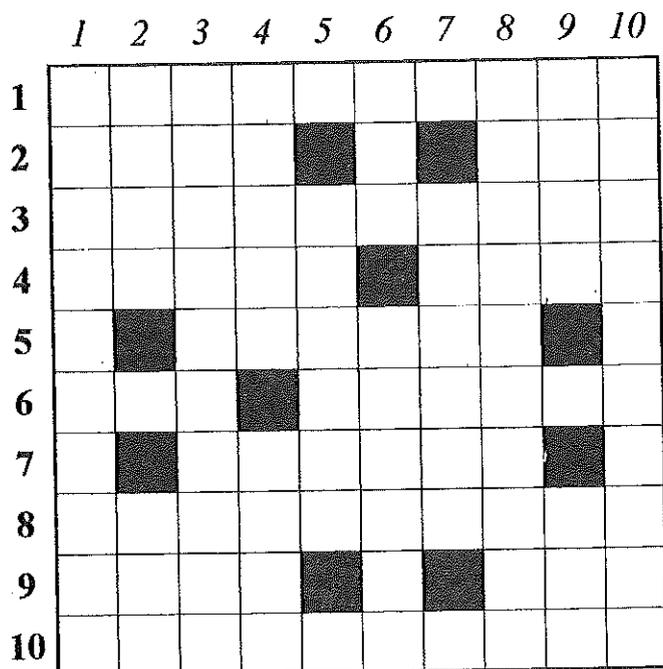
Isolation

EURO'ELEC Tél : 02 35 15 01 81

1, Allée des Genets - 76380 CANTELEU

LE CRUCIVERBISTE AVERTI

N°54



Solution du n°53

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	A	L	B	E	R	T	D	E	U	X
2	S	I	E	G	E	R	A	■	R	E
3	T	O	L	L	E	■	B	R	U	N
4	E	N	G	E	L	S	■	A	B	O
5	R	■	E	F	■	C	R	O	U	P
6	I	C	■	I	N	O	N	U	■	H
7	S	O	N	N	E	R	■	T	A	O
8	Q	U	I	■	O	B	U	S	■	B
9	U	R	E	E	■	U	T	■	P	I
10	E	T	R	O	I	T	E	S	S	E

Horizontal : 1 Difficile à doubler. 2 Sa loupe est recherchée. Transport collectif. 3 Qualité au rugby. 4 Il parle à la troisième personne. Ancien forme d'un pays de « cheu nous ». 5 Son conseil est écouté. 6 Apôtre de la bonne parole. Énervé. 7 Aigus. 8 Designers de ville. 9 Pour être sûr de son orthographe. Participe passé. 10 Dompteuses.

Vertical : 1 Catégorie des plus grosses. 2 Bois dur qui disparaît. Transporte en banlieue. 3 Inexorable. 4 Rocco ou Borsalino. Ingénieur hydraulicien venant de notre région. 5 Plus jeune. 6 A un envers mal placé. Agace. 7 Caractérise des pitons ou des dents. 8 Tel Haussmann. 9 Compulsé de nouveau. Saison. 10 Spécialistes des chapiteaux.

Liste des annonceurs soutenant Sahurs Le Journal

Alimentation :	COCCI MARKET	Garage :	DELIENS
Antiquités, brocante :	MARTIN	Garage :	LEFEBVRE
Architecte :	BONHAUME	Garage :	GARAGE DU BAC
Architecte paysagiste :	COMONT	Horticulture :	LECOMPTE
Assurance :	MMA, BELLONET	Immobilier :	DEGREMONT
Banque(Point Vert) :	CREDIT AGRICOLE	Imprimerie :	GABEL, FLEURY
Bar-tabac-journaux:	CAFÉ DE ROUEN	Karting :	VAL DE LA HAYE
Boulangerie, pâtisserie:	DEGROOT	Maçonnerie :	BOCHER VILLAISE
Coiffure :	JENNIFER	Menuiserie, isolation :	VACANDARE
Cordonnerie :	DURU	Plomberie, chauffage :	SLMR
Couverture :	AUZANNE	Restaurant:	LE CLOS DES ROSES
Electricité :	MENARD	Restaurant :	LE GRAND TURC
Élagage-entret.jardin:	SOS JARDIN	Serrurerie, métallerie :	PROUIN
Entr. gén ^{ale} . bâtiment:	CFC STYLE	Taxi :	PELFRENE
Fioul, gazole :	COTTARD	Travaux publics :	MULTI RESEAUX
Fleuriste :	EXOTIC FLEURS		

INFOS UTILES

Téléphones utiles

Mairie	02 35 32 46 03
La Poste	02 32 80 84 95
Médecins	
Dr Lecler	02 35 34 11 89
Dr Renault	02 35 34 11 89
pour rendez-vous	
Dr Lecler et Renault	02 35 52 94 27
Dr Lefebvre-Calle	02 35 32 46 39
Infirmières	
Mmes Fatras et Thorel	02 35 32 44 57
Pédicure podologue	
Marie Durot	06 84 83 39 57
Ecole	02 35 34 66 32
Garderie	02 35 34 54 99
ADMR Mme Varon	02 35 32 11 40
Pompes funèbres	
Vacandare s.a.r.l.	
•St Pierre de Manneville	02 35 32 08 18
•Rouen	02 35 15 94 84
Animateur jeunes	
François Charassier	06 15 57 19 79

SAMU	15
CHU Rouen	02 32 88 89 90
Centre antipoison	03 20 44 44 44
Drogues Info Service	08 00 23 13 13
ARIRT Lute contre la drogue	02 35 89 91 84
Allo Enfance Maltraitée	08 00 05 41 41
Pompiers	18
Police secours	17
Gendarmerie Canteleu	02 35 36 79 56
Perception Gd Couronne	02 35 67 87 87
SPA	02 35 70 20 36
EDF dépannage 24h/24	0 810 333 076
Lyonnaise des Eaux 24h/24	0 810 884 884
et service clients	0 810 384 384
Télécoms renseignements	12
Télécoms dérangements	13
Collège Gounod Canteleu	02 35 36 28 80
TCAR (transports en commun)	02 35 52 52 52

Renseignements utiles

Ouverture de la mairie

Lundi, mercredi, vendredi de 14 h à 19 h
Le maire et les adjoints reçoivent sur rendez-vous.

Ordures ménagères (sac noir)

Ramassage hebdomadaire le jeudi

Déchets recyclables : papier, plastique, fer blanc et alu (sac bleu)

Ramassage hebdomadaire le jeudi

Déchets verts

Ramassage hebdomadaire le mardi

Déchets en verre

Containers, place M. Alexandre et rue du Puits Fouquet, près de la rue Maze

Déchetterie - Rendez-vous ramassage encombrants

N° vert : 0 800 021 021

Déchetterie DEVILLE : 02 35 74 40 49

Location de la salle polyvalente

Réservée aux habitants de la commune, s'adresser à Marie-Thérèse Leprince
tél : 02 35 32 41 02 - cf. tarifs municipaux

Garderie

Horaires : 7h30 à 8h35 et 16h30 à 18h30

Bibliothèque

Période scolaire: lundi 17 h 30 à 19 h
et vendredi 16 h 30 à 19 h

Période de vacances:

lundi et vendredi 17 h 30 à 19 h

TARIFS LOCATION DES SALLES : se reporter au tableau Tarifs municipaux

Toute réservation devra impérativement être confirmée par écrit et accompagnée d'un chèque représentant la moitié du montant de la location; ce chèque sera encaissé. Le paiement de la deuxième moitié se fera au moment de la remise des clés au locataire.

Il est également possible de louer la vaisselle (tarifs sur demande au moment de la location).



**EXOTIC
FLEURS**

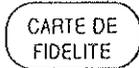
Votre Fleuriste à Canteleu

Ouvert du lundi au samedi
de 9h à 19h30

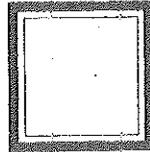
(sans interruption le samedi)

le dimanche de 9h à 13h

Place du Marché - Tél: 02.35.36.16.04



Bernard Bonhaume ARCHITECTE



204, route de Dieppe
76250 Déville les Rouen
02.35.76.01.23

S.A.S. COUVERTURE

Pascal AUZANNE

ZINGUERIE - ÉTANCHÉITÉ
DÉMOUSSAGE

1, rue Quicampet 76530 La Bouille
48, rue Frémont-LaRhélie-27310 St OUEEN de Thouberville
☎ & fax : 02 32 57 07 39
☎ portable : 06 08 70 31 29

TRAVAUX PUBLICS

(professionnels & particuliers)



Certification France ISO 9001- 2000.

Chemin du Gal - B.P. n° 5
76113 SAHURS

☎ 02 35 34 96 84
Fax 02 35 34 97 01

Multi-Réseaux@wanadoo.fr

RENAULT CANTELEU

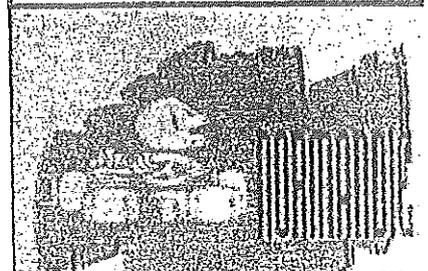
AGENCE DELIENS S.A.R.L.

Mécanique, carrosserie
dépannage, remorquage
Station Elf

avenue Buchholz 76380 CANTELEU

☎ 02 35 36 23 08

Circuit de Karting couvert



Karting

VAL DE LA HAYE

Tél: 02.35.34.98.16

Horaires d'ouverture

Mardi et Jeudi : 17 h-22 h

Mercredi : 14 h-22 h

Vendredi et Samedi : 14 h-23 h

Dimanche : 14 h-19 h

Fermé le Lundi

Location pour particuliers et groupe

CORDONNERIE DU CENTRE VILLE



Toutes réparations - Couture - Produits
d'entretien spécial cuir -
Cartes de visite - Clés minute -
Tampons - Gravure & plaques autos -
Vente de coupes et trophées

ARTISAN CONSEIL ☎ : 02.35.36.60.37

6, Avenue Président Allende - 76380 CANTELEU

Magasin ouvert de: 8h15 à 12h30 et de 14h30 à 19h

Fermé le Lundi

Lecompte

HORTICULTEUR

46, rue de Bas · 76113 Saint-Pierre-de-Manneville

Tél. 02 35 32 07 28 · Fax 02 35 32 56 66

SIRET 311 900 732 00018 · CODE APE 011 D · CCP ROUEN 244-35 N